

COMPTE-RENDU de l' ASSEMBLEE GENERALE de la FEDERATION des CHASSEURS 01

Vendredi 20 Avril à PERONNAS

M. le PRESIDENT : Bon pour ne pas finir trop tard, on va commencer. Le petit quart d'heure est tout juste passé. J'avais dit que si c'était possible, on commencerait à 18 heures, mais c'est toujours un petit peu délicat le petit quart d'heure est toujours présent. Voilà. Donc je suis heureux de vous accueillir comme ça se passe une fois par an à cette Assemblée Générale à Péronnas dans cette si belle salle avec un accueil parfait des services de la ville de Péronnas. Et je remercie au passage Monsieur le Maire qui est ici présent et, avant de commencer, je vais lui passer la parole pour qu'il nous dise un petit mot.

M. le MAIRE : Oui merci Monsieur le Président, je salue toutes les personnalités présentes : Députés, Sénateurs, Représentants de la Région, du Département, Monsieur le Directeur des Services de l'Etat, la Police Nationale et tous ceux que j'ai pu oublier. Donc c'est un devoir agréable pour moi de vous accueillir ici à Péronnas une nouvelle fois. Vous êtes venus nombreux ce soir assister à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs et je suis certain que, compte tenu de l'actualité, ce sera pour vous l'occasion pour vous de passer quelques heures particulièrement intéressantes, instructives et certainement décisives. Je suis tenté de vous dire que je serais ravi si vous vous trouvez un peu chez vous dans cette commune bien qu'un peu une ville mais enfin qui reste, tout de même, rurale mais il subsiste encore quelques agriculteurs mais il subsiste aussi des chasseurs passionnés qui ont le souci de la bonne gestion du territoire et comme je suis, moi-même chasseur vous le savez, c'est vous dire Monsieur le Président combien j'apprécie ce moment privilégié que je partage avec vous tous amis chasseurs. Vous êtes habitués à tenir vos assemblées générales à Péronnas, et à chaque fois vous réunissez toujours auprès de vous autant de monde Monsieur le Président, une assistance très nombreuse, c'est une belle démonstration de l'engagement, de la détermination des chasseurs pour notre sport favori. Avec tous les administrateurs, vos adhérents et vos collaborateurs, vous en avez tout le mérite et vous pouvez en être, légitimement, satisfait. Cette large participation est l'image de la force, tout particulièrement de votre action dans ce Département rural comme celle de la place de la chasse dans notre économie. En ce moment difficile pour la chasse, pour notre Département, on peut constater que les élus au plus haut niveau, à tous les niveaux, niveau national, régional, départemental prennent conscience, la population aussi, prennent conscience du rôle des chasseurs et de leur place dans la mesure où l'on reconnaît qu'ils contribuent en première ligne et que les chasseurs sont des sentinelles sanitaires afin de surveiller la nature. Je ne serais pas plus long, je ne vais pas vous présenter la Commune. Vous êtes venus souvent, je vous remercie encore d'avoir choisi Péronnas. Je vous souhaite une bonne assemblée générale constructive et merci de votre écoute.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Maire et puis j'espère que l'on continuera, chaque année, de venir dans cette super salle qui est très agréable pour organiser, bien sûr, d'autres manifestations mais notre assemblée générale annuelle.

Donc je déclare ouverte cette Assemblée Générale 2018, ce vendredi 20 avril. Je déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain. Je remercie Monsieur Christian CHANEL, ce que je viens déjà de faire, Maire de Péronnas qui nous accueille ce soir.

J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Rachel MAZUIR, alors il s'est mis tout à fait à gauche au premier rang – ah ! c'est une boutade ! donc Rachel n'a pas voulu monter et se mettre au bout de la table avec nous parce qu'il est obligé de partir à 18 h 30 donc c'est dans pas longtemps. Je couperai, je vais présenter les participants à cette assemblée et je lui donnerai la parole pour qu'il nous dise un petit mot.

Monsieur Xavier BRETON qui est Député, qui est aussi présent ; Monsieur Charles de la VERPILLIERE qui est ici présent qui sont invités aussi et Damien ABAD qui était invité mais qui est excusé, qui sont invités parce qu'ils font partie du « Groupe Chasse » – j'ai oublié le nom - voilà donc ils font partie, ces 3 députés, font partie de ce groupe à l'Assemblée, c'est à ce titre qu'on les invite. Monsieur Gérard PERRIN qui est à côté de moi, qui est Directeur Départemental des Territoires et représente Monsieur le Préfet qui s'est excusé. Il est accompagné de Monsieur Jean ROYER, Monsieur Jean ROYER est ici, là voilà, c'est le Chef de Service Environnement à la DDT de l'Ain, Monsieur Etienne BLANC, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; Monsieur Jean Yves FLOCHON, Vice-Président délégué du Conseil Départemental de l'Ain qui représente aujourd'hui Monsieur Jean DEGUERRY, Président ; Monsieur Michel JOUX, Président de la Chambre d'Agriculture qui va nous rejoindre. Je l'ai eu au téléphone tout à l'heure, mais qui est en retard parce qu'il avait d'autres occupations importantes aujourd'hui ; Monsieur Adrien BOURLEZ qui est représenté, je crois, je crois savoir qu'il est grippé ou quelque chose comme ça, enfin il n'est pas en forme ; Monsieur Marc ROLLET, Président de Fédération de Pêche ; le Lieutenant-Colonel Jean Guillaume REMY, commandant en second le groupement de Gendarmerie de l'Ain représentant la Colonel Florence GUILLAUME excusée ; Monsieur Bernard BONNICI, Chef de centre ONF – alors je ne sais pas, je ne l'ai pas vu – s'il va nous rejoindre ou pas comme Monsieur Laurent BAZIN, Directeur Départemental de la Protection des Populations.

Dans la salle : Il n'est pas là, je le représente.

M. le PRÉSIDENT : Bah il fallait venir auprès de nous si vous le représentez. Il y a une place devant. Donc Monsieur Arnaud LEGOUGE, Chef de Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; Monsieur Yves JOSSERAND, Lieutenant de Louveterie représentant Monsieur Christian BEAUDET qui était indisponible ce soir, qui était indisponible au dernier moment ce soir. Monsieur ALBRIEUX, Commissaire aux Comptes, qui est accompagné de Monsieur CANET, Commissaire aux Comptes qui nous fera – tout à l'heure Monsieur ALBRIEUX le rapport sur les finances de la Fédération, les comptes ; Mesdames et Messieurs les représentants des Associations « Chasse spécialisée ». Je dois vous présenter les excuses de Monsieur Damien ABAD, Député ; de Madame Véronique BAUDE, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Ain, de Monsieur Franck COURTOIS, Directeur de l'environnement au Conseil Départemental de l'Ain, de Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, de Monsieur Gérard AUBRET, Président de la FRC AURA. Alors Monsieur AUBRET aurait accepté d'être avec nous avec grand plaisir mais il a aussi son Assemblée Générale demain matin alors donc je pense qu'il est comme nous, les derniers moments sont toujours très difficiles. Je remercie également à la table, les journalistes, mesdames et messieurs les journalistes qui vont rendre compte en détails de notre Assemblée Générale. Alors, si tu veux Rachel, je peux te passer la parole tout de suite parce que nous dire un mot, si tu veux partir rapidement, comme ça se sera fait.

M. MAZUIR : Ce sera court, simplement pour vous remercier de l'invitation Monsieur le Président et de m'excuser de ce départ encore plus rapide, simplement pour vous dire que s'agissant de la Chasse, il se passe beaucoup de choses au Sénat, que je fais évidemment partie du Groupe Chasse depuis que je suis Sénateur, c'est-à-dire depuis bientôt 10 ans. Ce Groupe Chasse rassemble 60 sénateurs, je crois qu'on a atteint les 60 ; il est présidé par Jean-Noël CARDOUX qui est chasseur

évidemment, qui est le Sénateur du Loiret mais vous savez tous, ce n'est pas la peine que j'en rajoute, que s'agissant du Sénat, il y a un bon noyau de chasseurs motivés pour défendre la chasse, toutes formes de chasse. Donc c'est tout ce que je veux vous dire. On a reçu, il n'y a pas longtemps, il y a quelques jours, le Directeur de l'Office. On a reçu aussi le Président. Il y a beaucoup d'évènements qui sont parfois un peu ennuyeux. On a reçu aussi, ceux qui sont des adeptes de la Chasse à Courre qui nous ont expliqué ce que c'était que la Chasse à Courre. Elle est parfois avec quelques évènements malheureux, notamment dans l'Oise. Voilà donc vous savez aussi tous que celui qui est votre porte-parole, qui est notre porte-parole, c'est Jean-François PATRIAT qui est sénateur comme vous le savez de la Côte d'Or. Voilà. Donc vous pouvez compter sur le Sénat pour défendre les chasseurs.

M. le PRÉSIDENT : Merci Rachel. C'est gentil à toi d'être venu nous rendre visite. Merci encore Rachel. Alors si vous le permettez, on va reprendre. Si vous le permettez on va procéder à la nomination d'un bureau. Avant d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'an dernier, je vous demande votre accord, si vous n'y voyez pas d'inconvénient afin que soit nommé un Bureau de cette séance du 20 avril 2018. Comme d'habitude et dans un souci de clarification, je vous demande conformément à l'Article 11 de nos statuts, si vous acceptez que ce Bureau soit composé par le Conseil d'Administration de la Fédération. Alors s'il y a des « contre » ou s'il y a des « abstentions », on peut passer dans les rangs et noter ce que vous représentez en nombre de voix. Donc je vais vous demander qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Et bien je vous remercie.

Donc approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2017. Si vous n'avez pas de remarques à formuler, je vous demande de bien vouloir l'approuver. Il était en ligne sur le site de la Fédération depuis très, très longtemps. On n'a pas eu de remarques. Une précision, c'est que l'Assemblée Générales est enregistrée hein et tous les propos sont retransmis au mot près. Donc vous pouvez être assurés qu'il n'y a pas d'erreurs dans la rédaction de ce compte-rendu. Alors je procède. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie.

RAPPORT MORAL :

M. le PRESIDENT : Mesdames, Messieurs, il y a maintenant de bien nombreuses années que je consacre du temps bénévolement à la Maison de Chasse mais si on m'avait dit que je vivrai la révolution qui est marche, j'aurais eu du mal à y croire. Les 22 et 23 mars dernier, la Fédération Nationale des Chasseurs tenait son Assemblée Générale pour la première fois en province et généreusement accueillie par le Conseil Régional Auvergne-Rhône/Alpes. Ce rapprochement au plus près de territoires est la marque de fabrique de notre Président National, Willy SCHRAEN, qui met un point d'honneur à venir à la rencontre des Départements et des régions chaque année depuis son élection. Ce Président National impulse une nouvelle dynamique à la Maison Chasse. Dynamique qui ne sera pas sans répercussion sur notre fonctionnement fédéral. Je vais maintenant illustrer cette dynamique à travers plusieurs points. La réforme des statuts dont on parlera tout à l'heure, la réforme du financement de la Chasse, la volonté d'une gestion adaptative des espèces, la relation avec le monde politique et la situation dans l'Ain.

LA REFORME DES STATUTS : Par Arrêté Ministériel du 1^{er} février 2018, avec publication au Journal Officiel du 10 février 2018, les statuts de la FNC, des FRC et des FDC ont été revus. Il y a une réforme sur la forme avec une présentation de nos statuts sous la forme de 149 chapitres mais également sur le fond avec la mise en place d'un scrutin de liste, d'un renouvellement du Conseil d'Administration à 100 % et de mandats d'une durée de 6 ans. La tête de liste, futur Président présentera une liste bloquée sans panachage possible ni rature. On pourra donc se retrouver avec une équipe renouvelée à 100 % à la tête de la Fédération. Certains y verront l'opportunité d'avoir du sang neuf à la tête de la Fédération, d'autres y verront le risque d'une prise de pouvoir par une équipe totalement inexpérimentée. Ces nouveaux statuts, qui seront soumis prochainement à votre approbation, nous laissent peu de marge de manœuvre si ce n'est à l'Article 34 qui nous demande de définir le nombre des administrateurs et les logiques de représentation des territoires de chasse. C'est ce que nous avons déjà fait lors d'une Assemblée Générale extraordinaire en février 2016 et que nous avons repris dans le texte qui vous a été fourni. La logique à terme est d'un administrateur par unité de gestion sauf pour la Dombes où le nombre d'adhérents territoriaux – 426 – conduit à proposer 2 administrateurs. A terme, ce Conseil d'Administration sera donc composé de 13 élus, je dis à terme car l'ensemble de cette réforme se mettra en place en 2022 et d'ici là tous les mandats en cours sont prolongés jusqu'à cette date. Nous aurons donc en 2022, un renouvellement exhaustif de tous les Conseils d'Administration de nos Fédérations de Chasse.

LA REFORME DU FINANCEMENT DE LA CHASSE : Ce projet a fait grand bruit dans nos campagnes lors de son annonce par Willy SCHRAEN, un permis national à 200 € au lieu de plus de 400 € actuellement. Tout d'abord, permettez-moi de préciser que si cette réforme arrive à terme, elle prendra effet pour l'année cynégétique 2019/2020. Autant dire que pour la saison à venir pas de changement. Les chasseurs abondent au budget de l'Etat à hauteur de 73 millions d'euro par an (Redevances et droits de timbres). La volonté de la FNC est de réorienter une partie de ces financements vers la Maison Chasse à hauteur de 43 millions d'euro. Cette somme correspond à des missions qui ne sont plus assurées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la formation au permis de chasser et le traitement de dégâts de grands gibiers et pour lesquels les chasseurs continuent de payer depuis 18 années. Le principe a été acté par le Président de la République lors d'une rencontre avec la FNC le 15 février dernier et sera inscrit dans la prochaine Loi de finances cette fin d'année. Cette idée d'un permis national plus accessible financièrement répond à un changement de profil des nouveaux chasseurs. En effet, 85 % de ces nouveaux chasseurs ont un comportement nomade et sont donc directement concernés par cette mesure. Ce permis national à 200 € va, par là-même, signer la mort des permis bi-départementaux qui avec un coût moyen de

250 € n'ont plus de pertinence économique. Se posera donc inévitablement la persistance de la validation départementale « Grands Gibiers » à 159 € avec un timbre « Grand Gibier » à 36 € et un questionnaire sur son maintien ou non. Gardons à l'esprit que le timbre « Grand Gibier » dans l'Ain permet de collecter 375 000 € qui alimentent le compte des dégâts et que sa diminution ou sa disparition conduira à se poser plus globalement le financement des dégâts. Rajoutons à cela que dans les projets de réforme portés par la FNC, la péréquation sur les validations nationales « Grands Gibiers » qui ramenait 40 000 € à la Fédération Départementale sera également supprimée. La volonté d'une gestion adaptative des espèces, le Président MACRON et le Président SCHRAEN partagent la même vision de la gestion de la biodiversité. Une gestion adaptative adossée à une chasse qui sera scientifique et technique ou qui ne sera pas, une chasse gérée sur des données fiables est loin des approches idéologiques et dogmatiques. Le premier dossier soumis à l'épreuve de la réalité sera celui de la chasse des oies en février 2019. Le Président MACRON s'est engagé à ce que cela soit possible dès l'année prochaine en confirmant l'aberration de la situation actuelle. Interdire la chasse, la régulation en France en février, et laisser gazer des milliers d'oiseaux en Hollande. La philosophie est simple. Quand une espèce se porte bien, on laisse tranquille les chasseurs, quand elle est fragile, on encadre strictement les prélèvements voire on suspend la chasse. De nombreuses autres espèces sont concernées et le Président de la République s'est engagé à maintenir toutes les chasses dont les chasses traditionnelles. La chasse est un acte légal encadré par la Loi et il convient de la laisser pratiquer à ceux qui le souhaitent. N'oublions pas qu'en date du 4 juin 2010, le législateur a créé par Décret un délit d'entrave à l'acte de chasse qui peut être puni d'une contravention de cinquième classe allant jusqu'à 1 500 € d'amende. Il semble nécessaire de sortir des cloisonnements « espèces protégées », « espèces en bon état de conservation » et d'avoir une gestion du statut des espèces en fonction de leur état de conservation. On pourrait encore dire qu'avec 360 000 couples en Europe de l'Ouest, le Grand Cormoran est encore, de nos jours, menacés et bien pourtant cela reste encore très compliqué pour les pisciculteurs de protéger leurs étangs et pour les pêcheurs leurs rivières à truites et à ombres. C'est un dossier que la FNC veut porter afin que les chasseurs puissent simplement aider à défendre production et biodiversité piscicole.

La relation avec le monde politique :

Une volonté d'ouverture vers le monde politique s'est mise en place au moment des élections présidentielles et puis législatives. La FNC a contacté tous les partis politiques à l'identique et seuls certains d'entre eux ont daigné s'intéresser à nous. Les 2 partis qui sortent du lot sont les républicains – LR bien sûr – et la République en Marche -LRM -. Ces 2 partis, avant les échéances électorales, ont accepté de ratifier des propositions faites par la FNC pour l'avenir de la chasse française. Le Président MACRON, dans une récente interview, a confirmé que les engagements pris par son responsable de campagne, Monsieur François PATRIAT, seraient tenus. Ainsi actuellement, deux conseils régionaux en France, Hauts de Seine et Auvergne-Rhône-Alpes ont matérialisé un partenariat avec le monde de la chasse sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectif qu'on appelle en termes simplifiés, CPO. Les écologistes n'ont plus dans ces instances l'exclusivité de l'expertise environnementale et des financements qui y sont attachés. Le Département de l'Ain n'est pas en reste dans cette dynamique puisqu'ici même, il y a un an, une autre CPO était signée avec le Conseil Départemental, pour accompagner les chasseurs dans leurs actions. A noter que les 2 collectivités se complètent dans le financement des actions qui revêtent une connotation investissement dans 90 % des cas. Il n'est, en effet, pas question de se faire financer du fonctionnement via ces conventions. Vous l'aurez bien compris, l'idée n'est pas de s'encarter auprès de tel ou tel parti mais bien de faire reconnaître le monde de la chasse comme un acteur à part entière de la préservation et de la gestion de la biodiversité et en tant qu'acteur incontournable du dynamisme de la ruralité. Comme vous pouvez vous en douter, votre Fédération ne s'est pas mise en

marge de tous ces chantiers et même si une part d'inconnu réside dans la réforme du permis de chasser, dans la volatilité inconnue des validations départementales « Grand Gibier » et donc dans le financement des dégâts, il y a nécessité à continuer d'avancer. Ainsi depuis un an, un groupe de travail s'est penché sur la problématique du financement des dégâts avec une commande forte de nos adhérents à responsabiliser les territoires à dégâts. C'est ainsi qu'est née la taxe, la contribution qui vous a été présentée dans toutes les réunions annuelles d'unité de gestion. Elle est faite pour durer même si au regard des incertitudes des financements des dégâts, nous aurons, peut-être, à revoir en totalité notre approche dans un avenir proche. En attendant, la situation ne pouvait pas durer et cette contribution sera appelée avec votre adhésion à la Fédération. Le système, certainement perfectible, même s'il me semble que l'équation qui sera proposée à votre approbation a du sens et respecte une certaine justice. J'en finirai avec deux mots sur notre futur schéma départemental de gestion cynégétique – SDGC – qui vous est également soumis, sur lequel votre Fédération, élus et techniciens, a travaillé pendant un an et qui est actuellement en consultation chez Monsieur le Préfet en vue d'une possible validation fin juin 2018. Ce schéma a vu le jour sous la plume efficace de Madame Carole GALFO qui, depuis que cette mission est quasiment terminée – a rejoint durablement notre équipe pour d'autres aventures. J'en finirai en vous indiquant qu'une convention de partenariat 2018/2024 a été signée lors de l'Assemblée Générale de la FNC à *Confluence* le 23 mars dernier entre la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et notre Fédération Nationale. Cette convention a pour vocation de se décliner au niveau des départements et des régions et je souligne, ici, la présence de Monsieur PHILIPPE qui est parmi nous, derrière moi, merci Monsieur PHILIPPE d'être présent à notre Assemblée Générale, donc Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Ain qui nous interpelle ce début de semaine en vue de signer cette déclinaison lors de notre Assemblée Générale. Par manque de temps et de débats au sein de notre Conseil d'Administration, il ne nous est pas possible de donner une suite favorable, dès ce soir, à cette proposition. Ce n'est que partie remise et cette convention sera le point d'orgue de discussions et rapprochements que nous avons déjà entamés depuis 4 années. Monsieur le Président, je vous invite à ce qu'on travaille ensemble tout prochainement et si elle est à signer lors de votre Assemblée Générale de la Randonnée Pédestre, il n'y a aucun problème mais on a des termes qu'il fallait qu'on travaille ensemble pour amener cette déclinaison sur le plan départemental. Voilà. Et bah très bien ! Je vous remercie de votre attention.

Pour continuer, on va passer dans le rapport financier. Donc le rapport financier, on intervient. Monsieur le Commissaire aux Comptes, vous intervenez avant ? Non après. Donc la parole est à Daniel GAVAND, notre trésorier qui va nous présenter les comptes et après, donc on passera à Monsieur ALBRIEUX.

RAPPORT FINANCIER

D. GAVAND : Bonjour à tous et à toutes, Mesdames, Messieurs. L'ensemble des éléments comptables vous a été adressé la semaine dernière à savoir :

- **Compte « Dégâts » - Produits – Charges – Compte de Résultat – Bilan actif et passif.** Il en a été de même pour le compte général et le compte consolidé. Ainsi je ne reprendrais que quelques éléments de cette présentation des comptes de votre Fédération.

- **Graphique 1 – Compte « Dégâts » - Produits** - Un chiffre est à garder à l'esprit 677 000 €. Il est le produit de la vente des timbres « Grand Gibier » et de tous les types de bracelets. A ce titre, j'ajoute une redistribution de 39 000 € de la Fédération Nationale des Chasseurs pour les permis nationaux « Grand Gibier » pris dans l'Ain. C'est donc la somme de 716 000 € (677 + 39) qui est disponible pour assurer notre mission de service public d'indemnisation des dégâts. Les prestations de service s'annulent en fait, car la revente se fait au prix d'achat.

- **Graphique 2 – Compte « Dégâts » - Charges** – Il affiche un total de 1 203 000 €. Deux composantes importantes dans ce montant. Premièrement, les indemnités versées aux agriculteurs pour un montant de 810 000 € - pour mémoire 418 000 € l'année passée avec des cours de céréales à l'identique heureusement – Deuxièmement, les frais du personnel dédiés aux estimations, traitements administratifs, financiers, harcèlement du Directeur et commission dégâts pour un montant de 231 000 €. Comme l'exercice précédent, suite à un accident de travail, nous avons dû faire appel à des estimateurs privés pour un montant de 9 000 € pour certaines expertises sur les unités de gestion 9 et 10.

- **Graphique 3** – De cet examen rapide, il en ressort que le compte « Dégâts » est cette année déficitaire de 425 000 €. Pour mémoire, déficit 9 000 € pour l'année passée.

- **Graphique 4 – Compte général « Produits »** - La principale source de revenus est la cotisation fédérale puisque cette dernière apporte 960 000 € sur un budget de 1 458 000 € de subventions entre autres, les conventions avec le Département de l'Ain et la Région Auvergne-Rhône-Alpes commencent à monter en puissance à un niveau de 186 000 € sans effet de dépendance car finançant majoritairement des actions et non du personnel. L'assurance guichet unique 153 000 € est reversée à Groupama et représente donc une fausse recette puisque seuls 28 000 € sont reversés à la Fédération.

- **Graphique 5 – Compte général « charges »** - Deux postes ressortent. Le fonctionnement général de la Fédération Services Extérieurs pour 516 000 € en progression de 58 000 € (cotisations FNC et FRC 20 000 € - Avocat 10 000 € - Plan de gestion 12 000 €). Les charges de personnel pour 508 000 € en progression de 60 000 € - Emploi de Madame VIALON à temps plein sur l'exercice – Recrutement de Madame GALFO pour l'assistance et la rédaction du Schéma, doublon de Monsieur MAURIN avec Monsieur FRANÇOIS pour préparer le départ à la retraite de ce dernier.

- **Graphique 6 – Compte de Résultat – Compte Général** – Il en résulte un excédent de compte de résultat de 186 000 € en léger retrait par rapport à l'année précédente (219 000 €) entre autres pour des raisons évoquées précédemment dans les charges de ce compte.

- **Graphique 7** – Au regard des prescriptions apportées dans le compte « Dégâts » et dans le compte général, le compte consolidé affiche un déficit de 237 000 €.

- **Graphique 8 – Compte consolidé – Bilan actif** – Vous pouvez constater des valeurs mobilières de placement pour un montant de 1 500 000 € garantis en capital HSBC et une disponibilité en banque de 1 793 000 €.

- **Graphique 9 – Budget prévisionnel consolidé 2018/2019** – Je vous présente donc maintenant le budget prévisionnel de l'exercice à venir 2018/2019. Cette démarche nous est imposée par la Loi et nous savons que cet exercice est fictif. En effet, autant sur le compte « Général », nous maîtrisons produits et dépenses, autant sur le compte « Dégâts », nous ne maîtrisons pas grand-chose. Je vais vous soumettre au vote les éléments suivants :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 311 003,97 € de produits et 2 467 797,55 € de dépenses, soit un déficit de 237 793,58 €. Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 591 807,26 €. Un projet de budget consolidé qui s'équilibre à 2 167 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Comme à l'accoutumée, je vous demande d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 sur le poste « autres réserves », de même que je vous demande, en conformité avec l'Article 10 des statuts de prendre acte de la réaffectation du solde des réserves indisponibles en autres réserves.

- **Graphique 10 – Historique du fonctionnement** – Vous pouvez remarquer que sur les 7 dernières années, le cumul du compte général affiche un bénéfice de 1 849 000 € et que le cumul du compte « Dégâts » affiche lui un déficit de 1 627 000 €. Le solde est donc positif de 222 000 € me diront les esprits les plus chagrins, il n'y a donc pas de problème. Mais c'est avoir la mémoire bien courte que de raisonner ainsi car l'historique du compte consolidé bénéficie des 340 000 € de la taxe votée en 2013 – qui a été si difficile à encaisser pour tout le monde – La situation consolidée sur sept années affiche donc un déficit de 118 000 € si on fait abstraction de la taxe 2013. Le compte « Dégâts » entraîne donc inévitablement votre Fédération à la faillite et nous ne le laisserons pas faire. Je vous remercie de votre attention.

M. le PRESIDENT : Donc maintenant je vais passer la parole à Monsieur ALBRIEUX, Commissaire aux Comptes.

M. ALBRIEUX : Bonsoir à tous. Donc si vous m'y autorisez, je vais vous dispenser de la lecture intégrale du rapport compte tenu de l'ordre du jour chargé pour aller à l'essentiel qui est l'opinion sur les comptes annuels et vous dire que nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine des résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice. Merci.

M. le PRESIDENT : Bon donc il n'y a plus rien à ajouter sur les comptes puisque vous les avez votés sans abstentions, ni votes contre, donc je vous en remercie. Maintenant, bah on va passer à un autre sujet qui va être un peu plus, je pense, qui va être très bien expliqué par Gontran BENIER, c'est la taxe territoriale « Dégâts », j'en ai parlé tout à l'heure dans mon rapport moral d'entrée, donc il va entrer dans le vif du sujet. Gontran je te passe la parole.

M. BENIER : Merci Président. Mesdames, Messieurs bonsoir. C'est vrai que le sujet que je vais avoir à traiter est un sujet s'il n'est pas des plus passionnant, a donné lieu à un certain nombre de débats passionnés, que ce soit en Conseil d'Administration de la Fédération ou dans chacune des UG puisque c'est un document, enfin c'est un projet qui vous a été présenté dans chacune des assemblées annuelles d'UG. Normalement la plupart des votants qui sont présents ici ont assistés à

ces assemblées. Très concrètement, aujourd'hui on n'est pas sur un débat à refaire sur le principe de la taxe puisque la décision a été prise de la mettre en place, simplement cette prise de décision s'est faite par rapport à un constat que nous avons fait au Conseil d'Administration, c'est à dire qu'aujourd'hui vous souhaitez tous une responsabilisation des territoires à dégâts. L'an dernier quand le Directeur a pris la parole dans la même Assemblée Générale pour vous expliquer qu'on allait responsabiliser les territoires à dégâts, il a été applaudi et lorsqu'on vous a adressé les questionnaires du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, c'est également quelque chose qui est ressorti. Donc à partir de là, on s'est posé la question et parallèlement à la réforme nationale qui va engendrer des modifications dans le financement, parce que c'est vrai qu'il y a quand même une notion très intéressante qui est la baisse du montant des permis par contre en termes de financement ça reste quand même à notre charge et c'est vrai que là on n'a que 2 paramètres sur lesquels on pourrait influencer, ce sont les prélèvements et les protections mais manifestement par rapport à ce que nous a présenté Daniel en termes de déficit du compte « Dégâts », aujourd'hui ce n'est pas suffisant puisqu'on reste largement déficitaire. Donc par rapport à cette organisation de taxe, le groupe de travail qui a été constitué s'est posé une multitude de questions et pour responsabiliser des territoires à dégâts, il a d'abord fallu commencer à faire, ce qu'on appelle, des mini-comptes d'exploitation Dégâts par unité de gestion. Donc là on est reparti des recettes des comptes « Dégâts » donc dans la recette, ça l'était dans le compte qui vous a été présenté, vous avez toutes les recettes de bracelets soumis à plan de chasse, vous avez les bracelets de sangliers, vous avez également les timbres « grand gibier » et vous avez une partie, qu'on appelle la réversion sur les timbres « grand gibier » nationaux puisqu'avec les personnes qui prennent un timbre « grand gibier » national, il y a une part qui est reversée au niveau de la Fédération et dans les charges du compte dégâts on est parti sur les dégâts effectivement réglés aux agriculteurs, ce que vous a présenté Daniel, la part de 810 000 € effectivement réglée et les frais d'estimation parce qu'aujourd'hui bah manifestement, les gens qui font les estimations, il faut bien qu'ils soient rémunérés à un moment donné. Donc au vu de ce travail, une carte des UG a été établie, et on a eu des UG qui se sont retrouvées bénéficiaires, c'est-à-dire que les recettes étaient supérieures aux charges et d'autres qui ont été déficitaires, c'est-à-dire que les charges sont supérieures aux recettes donc le vert étant bénéficiaire ou excédentaire et le rouge étant déficitaire, vous avez la carte des UG bénéficiaires excédentaires. Donc ensuite, il y a une décision qui a été prise, alors ça c'est vraiment une décision au niveau de la Fédération, Daniel vous l'a dit 424 000 € de déficit, le CA de la Fédération s'est dit que 424 000 € financièrement ça risquait quand même d'être effectivement lourd à collecter et qu'on souhaitait que cette notion de taxe ait une vertu pédagogique donc on s'est arrêté sur 60 % du déficit du compte « Dégâts » qui représente environ 254 000 €, sachant que ces 254 000 € vous avez pu constater que ça représente aussi le déficit du compte consolidé donc on ne va pas chercher au-delà du déficit pour les esprits chagrins, du déficit du compte consolidé. Donc ensuite, dans la réflexion, on s'est fixé certains objectifs. On a cherché à essayer de faire une taxe qui soit compréhensible même si elle était difficilement acceptable mais c'est vrai qu'aujourd'hui on n'a plus le choix, on n'a plus vraiment le choix : 1 700 000 € sur 7 ans, à un moment donné il faut être responsable au-delà de la gestion des espèces, il faut aussi qu'on soit responsable de la gestion de nos comptes. On a décidé de mettre en place une formule qui soit la même pour tout le monde et on a essayé de la fixer sur des critères qui sont objectifs et on a décidé de mettre en place un ou plusieurs paramètres qui seraient validés chaque année en Assemblée Générale. Cette formule-là, normalement vous avez dû le voir dans les papiers qui vous ont été adressés, elle sera inscrite au Schéma donc cette fois on n'est plus entre tant de % avec tant de %, comme ça l'était dans le précédent, aujourd'hui on a décidé de mettre en place une formule et on vous proposera chaque année en fonction du moment à collecter des taux de participation. Ensuite, on s'est dit qu'il fallait qu'elle soit surmontable financièrement. Alors j'entends pour certaines communes, ça représente

des montants qui sont importants mais malheureusement que ça peut rester surmontable et puis par rapport à la responsabilisation des territoires à dégâts, on a voulu qu'il soit proportionnel. Alors proportionnel en fonction du déficit de chaque UG, c'est-à-dire qu'une UG qui est déficitaire de 50 000 €, on a essayé de faire qu'elle paie un peu moins qu'une UG déficitaire de 100 000. C'était la justice dont parlait le Président tout à l'heure. On a décidé de pouvoir l'appliquer même en cas de compte de dégâts excédentaire parce qu'on ne peut pas, enfin le 1 700 000 c'est peut-être un vœu pieux, d'un jour, boucher le trou mais n'empêche que par rapport à cet excédent, on pourra envisager de faire des réserves si un jour on peut pour amortir des remontées de cours de céréales par exemple ou alors mettre en place des systèmes qui permettent de vous aider dans la protection et les différentes mesures à mettre en œuvre pour réguler les populations ou tout du moins protéger vos cultures, et puis on a décidé de ne pas tenir compte du nombre de sangliers prélevés parce que nous considérons que finalement plus on en tuait, plus on participait à l'effort de régulation donc c'était un peu dommage... enfin là je vous parle par rapport à ce qu'on a pu connaître avant – je n'étais pas là – mais c'est vrai qu'en 2013, il y avait une notion de sangliers et moins on en tuait... si on en tuait pas beaucoup, on ne payait pas. On est parti du principe que celui qui en tuait beaucoup au jour d'aujourd'hui, il participe à l'effort de régulation. Donc après, à partir de là et de ces objectifs, on a étudié une multitude d'hypothèses, 28 pour tout vous dire, sur un an, sur trois ans, sur des moyennes, sur des coûts réels et au final le Conseil d'Administration a décidé de retenir une hypothèse. Donc que l'UG soit bénéficiaire ou déficitaire, toutes les communes qui auront des dégâts paieraient une part X du montant de leurs dégâts. Je vous demande de faire abstraction de ce qui est marqué vert et rouge, vous le comprendrez ensuite. En plus, pour avoir la notion de proportionnalité à l'intérieur entre UG, au niveau du Département, il y a une part fixe qui sera appelée dans chaque UG, donc cette part fixe est calculée à partir justement du montant du déficit de l'UG au sein du déficit global, enfin par rapport au nombre de communes également et puis en plus on a inclus une notion de proportionnalité au sein même de l'UG. C'est-à-dire qu'en fonction du taux que représentent les dégâts d'une commune au sein de l'UG, elle paiera un peu plus que les autres en fonction de cette troisième part. Donc chaque année, l'idée c'est que le X, le Y et le Z, ils vous soient proposés et que ce soit vous qui validiez les taux X, Y et Z en fonction du montant que l'on souhaite collecter. Donc après dans la réflexion, on a évoqué bah les modes d'appel de cette contribution donc on vous en propose 2. La première proposition, c'est une proposition qui fait plus appel à la solidarité au sein des UG déficitaires, c'est-à-dire que la part fixe, le Y restera plus élevé que dans la seconde proposition. Dans la seconde proposition, on pénalise un peu plus les communes qui ont des dégâts. On diminue la part de proportionnalité sur le niveau départemental mais on l'augmente au sein de l'UG et donc on vous a simulé l'impact de ces modifications de répartition dans les UG déficitaires. Sur le tableau suivant, vous avez une commune à zéro dégât, une commune qui a des dégâts moyens et une commune qui a le plus de dégâts dans son UG. Donc concrètement la proposition 1, donc là on part sur un taux d'appel à 7 % pour les communes, c'est-à-dire que les dégâts de la saison cynégétique dont vous venez d'approuver les comptes sont pris en compte, une commune qui a zéro dégât, puisqu'elle est à zéro dégât, 7 % de zéro, ça fera bien zéro. Ensuite une part fixe, là en l'occurrence dans l'exemple 17 % ça représente une part fixe UG de 230,52 €, un supplément « commune à dégâts » de 25, bah zéro puisque zéro dégât. Ensuite si vous avez les dégâts moyens de l'UG donc 155,23, enfin ce qui est important dans cette proposition c'est surtout la partie fixe. La question qu'il faut que vous vous posiez entre la proposition 1 et la proposition 2, c'est est-ce qu'au jour d'aujourd'hui vous voulez conserver de la solidarité au sein de vos UG ou pas hein concrètement. Vous vous rendez compte que l'on passe soit d'une part fixe à 230,52 € dans l'exemple à une partie fixe de 67,80 €. Alors pour une commune qui a peu de dégâts ou qui n'a pas de dégâts, ça va fortement diminuer sa contribution, une commune qui a beaucoup de dégâts ou qui a au-dessus de la moyenne de dégâts, ça va lui augmenter sa cotisation. Par contre, les communes

qui sont dans la moyenne des dégâts de l'UG, on se rend compte que c'est à peu près le même niveau. Maintenant, c'est vrai qu'après chacun est responsable de sa décision mais il ne faut pas oublier que les dégâts passés ne présagent en rien des dégâts futurs. Bon peut-être que si aujourd'hui vous n'êtes pas solidaires demain vos voisins ne le seront pas non plus. Ça c'était pour les UG déficitaires maintenant pour ce qui concerne les UG bénéficiaires, finalement ça n'a que peu d'importance puisque les UG bénéficiaires, seules les communes qui ont des dégâts seront appelées en contribution sur la part de 7% mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure par rapport à la part de dégâts dans les déficitaires, bah souhaitons que les UG qui sont bénéficiaires aujourd'hui le restent et par rapport aux observations qui sont faites et le *chèque* dégât qui arrive à ce jour, on a le sentiment qu'il y a des UG qui commencent à voir l'arrivée de sangliers et qu'un jour ou l'autre on aura des dégâts parce qu'à l'intérieur de ces UG on a aussi des cultures qui sont susceptibles d'en subir. Donc, là, les Présidents d'UG bénéficiaires, ça sera vraiment pour l'avenir quoi, c'est de se dire « est-ce qu'on souhaite ou pas une vision plutôt solidaire ? » Ensuite, une fois que cette contribution sera calculée, elle sera calculée par commune dans un premier temps, et ensuite en termes de répartition, il a été décidé que s'il y avait plusieurs territoires de chasse sur la commune, on diviserait le montant pour chaque territoire au prorata de la surface sans distinction de plaines, de bois, pour la bonne et simple raison que... bon quand on en a discuté, on a arrêté ça. Les sangliers, ils sont peut-être dans les bois, ils font des dégâts dans les cultures, il y a plus de cultures là mais enfin bon finalement on a décidé de partir sur cette base-là. Donc par exemple, pour 500 € de taxe sur une commune de 1 000 hectares, si vous avez 2 territoires qui représentent 75 % et l'autre 25 %, bah automatiquement il y aura un des territoires qui paiera 75 % de la taxe et le second qui en paiera 25 % sachant que dans les communes de rattachement pour les sociétés de chasse dont les territoires sont sur plusieurs communes, là, la commune de rattachement sera la commune sur laquelle la plus grande superficie du territoire est déclarée. Dernière diapo, donc la répartition du montant de la collecte, là on vous l'a affichée au centime, on sera à peu près sur ces montants-là. Si vous repartez du montant des dégâts, si vous repartez du montant des déficits par UG, c'est largement proportionnel et on appelle donc chaque territoire à hauteur du montant dont il est déficitaire. Je vous remercie. Président, si vous voulez compléter, je vous laisse la parole.

M. le PRÉSIDENT : Je pense que tout le monde a compris. Pour compléter, il y a eu des réunions dans toutes les UG, des Assemblées Générales dans toutes les UG et je crois que mon Directeur a fait toutes les réunions d'UG, 12, il a fait 12 déplacements pour expliquer la mise en place de cette contribution, qu'on n'a pas le choix parce qu'il manque de l'argent dans la caisse. Donc vous aurez à la voter tout à l'heure, merci Gontran de cette présentation. Donc moi, si vous permettez, je vais reprendre la parole pour vous présenter le projet de rédaction de l'Article 34 des nouveaux statuts de la FDC 01.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FDC 01

M. le PRESIDENT : Donc l'Article 34 de cette composition est la suivante. Je n'en ai pas pour longtemps.

Premièrement le principe général est d'un poste d'administrateur par Unité de Gestion.

Article 2 - l'UG 3 « DOMBES » pour laquelle sont attribués 2 postes pour assurer conformément à la réglementation une représentation équitable des territoires de chasse et notamment des chasses privées.

Article 3 – Conditions d'éligibilité – Outre les conditions énumérées ci-dessous, Articles 41 et 46, tout candidat devra être résident depuis au moins 5 ans le 1^{er} janvier de l'élection sur le secteur auquel ce dernier postule. Un justificatif sera remis avec la candidature.

Article 4 – Dispositions transitoires – Les administrateurs élus selon les dispositions des anciens statuts poursuivent leur mandat jusqu'à la fin sans modification.

Article 5 – Compte tenu de ces dispositions et jusqu'aux prochaines élections, le nombre d'administrateurs restera à 14 avec 2 postes sur l'UG 3 « DOMBES » et 2 postes sur l'UG 6 « COTIERE ». Le nombre d'administrateurs sera de 13.

Voilà donc, il y a peu de changement par rapport aux anciens statuts mais vu qu'il y a un nouvel arrêté qui a été pris on doit prendre une décision sur cette réforme de l'Article 34. Voilà c'était comme ça, la résidence y était aussi dans nos anciens statuts donc ce n'est qu'une reprise et puis le nombre d'administrateurs aussi, on l'avait dans l'ancien schéma donc il n'est que reproduit. Voilà donc vous aurez à voter ces nouveaux statuts quand on lèvera la séance. On le fera en cours d'Assemblée Générale pour permettre le dépouillement et si possible avoir les résultats avant la fin de cette Assemblée Générale. Je vous remercie.

Alors je crois que maintenant on doit passer la parole à Laurent GIGOUT qui va nous présenter le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2018/2024

L. GIGOUT : Alors par rapport à ce qu'on vient de voir, les deux premiers sujets dont la modification des statuts et puis les comptes mais également pour le schéma, l'ensemble des éléments ont été mis à disposition des votants ici présents. C'est-à-dire que vous avez reçu une synthèse par rapport aux modifications règlementaires du schéma et on vous a indiqué qu'il y avait un lien et qu'il vous permettait, donc, de consulter la totalité donc d'un autre schéma – 168 pages – en ligne au même titre que la totalité de la modification des statuts donc publiés le 10 février au Journal Officiel. Là, dans ces présentations que nous avons faites, qui sont un peu plus sommaires, il y avait volonté aussi de respecter les autres participants à cette Assemblée Générale, donc les gens qui ne sont pas votants et qui n'ont pas forcément, eux, accès à ces informations et à toute cette documentation donc c'est aussi pour que les gens qui sont là puissent se rendre compte un peu quel est le contenu. Donc, par rapport à ce schéma, dont Monsieur PERRIN ici présent représente Monsieur le Préfet. Le document a été remis aux Services de Monsieur le Préfet fin février, ce dernier a déjà organisé des consultations. On a déjà eu un certain nombre de remarques et le schéma fera l'objet d'une présentation en Commission Départementale « Chasse et Faune Sauvage plénière » mercredi 25 avril prochain. Donc, dans cette Commission, où nous avons la totalité des intérêts qui sont représentés, hein c'est-à-dire les agriculteurs, les chasseurs, les services de l'Etat, la Forêt Publique, la Forêt Privée, les Louvetiers, les Organismes à vocation scientifique et les Associations agréées au titre de la Protection de la Nature, donc tout le monde s'exprime sur ce schéma et il en ressort donc un avis qui est transmis à Monsieur le Préfet qui, in fine, tranchera. Aujourd'hui les services de Monsieur le Préfet et Monsieur le Préfet lui-même qui nous a reçus la semaine dernière, ont la volonté que le document fasse l'objet d'une approbation par arrêté préfectoral avant la fin du mois de juin 2018. C'est-à-dire que, sous réserve ou entre guillemets, des débats qui auront lieu en CDCFS plénière actuellement les services de l'Etat n'ont « rien trouvé » qui pose un problème majeur au sein des propositions que nous sommes en train de faire. Donc je vais juste reprendre un certain nombre d'éléments, histoire que vous vous rendiez compte sur quels types d'actions on a pu travailler. Donc ça fait maintenant, c'est ma 5^{ème} Assemblée Générale, donc ça fait un peu plus de 4 ans que j'interviens devant vous. Rappelez-vous en 2014, je vous ai dit, dans le prochain schéma il y aura beaucoup de choses qui seront dématérialisées, bon bah on y est. On avait « pris ce chemin-là » puisqu'on avait arrêté de vous fournir les enveloppes à validité permanente pour les réponses, pour les prélèvements plan de chasse donc je me suis rendu compte en faisant la tournée des 12 unités de gestion qu'il y avait déjà un taux de participation, c'est-à-dire de déclarations des prélèvements, qui était à 50 % dans nombreux endroits donc vous avez déjà commencé à prendre le pli. La prochaine étape, c'est que pour la saison de chasse 2019/2020, votre demande de plan de chasse se fera sur le site intranet et l'ensemble des prélèvements sera également déclaré sous 48 heures toujours sur le même intranet. Alors tous ceux qui ici utilisent déjà cet intranet savent que c'est quelque chose d'extrêmement simple et ça a, en outre, un avantage extrêmement important pour nous, c'est qu'avec la déclaration, donc sous 48 heures du prélèvement des sangliers, on aura par rapport à cette espèce quand même sensible et qui peut poser problème, une vision au fil de l'eau et dynamique des prélèvements alors qu'aujourd'hui on attendait le 1^{er} décembre, les techniciens appelaient toutes les sociétés de chasse et après on attendait le dépouillement des carnets de battue pour avoir une vision finale sur cette espèce. C'était quelque chose qui n'était pas satisfaisant. Donc une dématérialisation de nombreuses activités. On va monter en puissance petit à petit. On va y aller tranquillement mais après, j'ai envie de dire, vous irez chercher tranquillement tout un tas de documents qu'on posera sur votre site. Vous recevrez un sms ou un mail qui vous dira « on vient de mettre un document sur votre site à récupérer » enfin voilà on est parti dans cette logique-là et dès – on va dire – le mois de mai, à peu près, dès que le schéma est bouclé, il y a une des priorités de la

mandature qui s'appelle le projet numérique et donc il y a un groupe de travail qui sera constitué pour avancer là-dessus. Sur le 2^{ème} point donc, sur les hauteurs de neige, on demande actuellement à ce qu'il n'y ait plus les hauteurs de neige comme elles étaient précédemment – 15 cm en plaine, 25 en montagne – et qu'il n'y ait plus non plus cette formalité que je trouvais assez aberrante de choisir un jour de chasse à la neige, le mercredi ou le jeudi en recommandé, maintenant à partir du moment où la chasse est ouverte et qu'il y a de la neige on demande à ce que les chasseurs puissent aller faire le boulot.

Par rapport aux formations, ce qu'il faut en retenir c'est que pour les chasses individuelles, quelle que soit l'espèce il y aura une formation obligatoire donc que ça soit Cerf, Chevreuil ou Chamois et on introduit également une nouvelle notion, qui à mon avis va dans le sens de ce que disait le Président avec des chasseurs nomades, à partir du moment où un chasseur aura suivi la formation, il pourra très bien accompagner un autre chasseur qui ne l'a pas suivi avec une seule arme pour deux, pour aller faire un prélèvement donc dans une chasse individuelle. On en parlait souvent – j'ai envie de dire avec Gontran, le Trésorier adjoint qui vient d'intervenir – qui me disait mais moi j'ai été invité à tel endroit, j'aurais bien proposé à un ami de venir prélever un Chamois ici mais ce n'est pas possible parce que s'il faut qu'il se coltine la formation avant, c'est quasiment impossible, on ne sait pas mettre en œuvre. Donc on propose cette notion-là, ça a aussi un avantage, c'est que sur des chasses d'affût et d'approche « il y en a un qui jumelle et il y en a un qui tire », ça veut dire qu'on pourra mieux évaluer la réaction de l'animal suite au tir et je pense que c'est une belle avancée pour notre Département.

Alors, par rapport au Chevreuil, donc on a demandé à généraliser l'attribution d'un tir de jeune, et on a demandé également à ce que la chevrette soit ouverte jusqu'au 31 janvier donc qu'on ait une date de fermeture qui soit à l'identique avec les mâles, avec les brocards.

Le sanglier. Là c'est une demande pour s'aligner sur ce qui se passe dans les départements autour de nous où les ACCA ont, via un arrêté préfectoral donc qui encadre énormément les choses, la possibilité d'organiser des battues sans forcément passer dans la logique d'une battue administrative. La volonté de dire, à un moment donné, on fait les pieds, on sait que les sangliers sont présents dans la réserve, il ne faut pas qu'on attende une semaine pour intervenir. Donc on veut cette souplesse là, ça se fait tout autour de nous hein ! sur le Jura, sur l'Isère, sur la Savoie, on continue à informer – j'ai envie de dire – les autorités administratives donc la DDT, la Garderie, les Louvetiers et la Fédération de Chasse mais derrière c'est quelque chose qui est beaucoup plus simple à mettre en œuvre. Et concernant donc le Cerf, à présent, il y avait précédemment l'obligation que 60 % donc des sociétaires d'une société de chasse aient suivi la formation cerf, aujourd'hui pour organiser une battue aux cerfs, seul le responsable de la battue aura besoin d'avoir cette formation.

Sur le petit gibier. Le lièvre, donc on avait des modalités de gestion du lièvre par le passé donc un distinguo, plaine et montagne. On a souhaité aller un petit peu plus loin et entre autres sous l'impulsion d'un territoire qui est la DOMBES qui l'année dernière, il y a 2 ans déjà avait demandé à ce qu'il puisse y avoir un décalage, donc retarder de 15 jours l'ouverture du lièvre mais sans être pénalisé en date butoir, c'est-à-dire ok « on ne commence pas le 4^{ème} dimanche de septembre mais on ne ferme pas non plus le 1^{er} novembre ». Les 15 jours de décalage, « on ne perd pas » 15 jours de chasse. C'est une mesure qui avait énormément de sens parce que les chasseurs ici présents qui chassent le lièvre savent que même que quand on attend un petit peu début octobre, quand vous prélevez une hase, il suffit de regarder les tétines, souvent elle est encore allaitante donc c'est une mesure « pour accompagner le sevrage des jeunes », on pense que c'est quelque chose qui a du sens.

Concernant le petit gibier migrateur, sur la bécasse, le département de l'Ain avait une particularité, alors je ne sais pas s'il faut s'enorgueillir ou pas, mais on était le seul département de France où la chasse était autorisée en février jusqu'au 20 ; puisque la bécasse est encadrée par un Arrêté Ministériel, nous le prélèvement était de zéro. On avait de nombreuses remarques des chasseurs dans notre département, d'autres chasseurs et donc le Conseil d'Administration a souhaité « donner suite » à cette attente en autorisant le prélèvement d'une bécasse par semaine sur le mois de février. Je ne pense pas que ça mette en péril l'espèce par contre il y a une demande très, très forte qui allait dans ce sens-là. Et concernant la dérogation qui a été donnée sur les turdidés, il y a une seule commune qui a été demandeuse, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité donner suite à cette demande.

Concernant l'agrainage – Donc pour le petit gibier donc autorisé toute l'année uniquement avec des céréales non transformées. Concernant l'équilibre agro sylvo- cynégétique, il y a la volonté de simplifier l'accès aux chasses du 1^{er} juin au 15 août et entre autres à la chasse du sanglier. Jusqu'à présent, il y avait donc des surfaces minimales qui s'appliquaient. Donc 80 hectares en zone de plaines et de 200 hectares en zone de montagne. On a un département où on a quand même des chasses privées en quantité et donc ça devenait pénalisant or le sanglier nous pose problème. Donc aujourd'hui la volonté c'est de dire « à partir du moment où on a les surfaces requises pour l'utilisation d'une arme rayée et le tir à balles, on applique les mêmes dispositions – 20 hectares en plaine ramenés à 10 si on tire depuis un poste à 1.50 mètre du sol, 40 hectares en montagne, ramenés à 20 si on tire depuis un poste haut à 1.50 mètre du sol ». L'objectif est de faciliter pour tous l'accès et la régulation de l'espèce sanglier.

Concernant la sécurité, il y a eu des débats assez conséquents avec la volonté qu'on laisse à la libre appréciation de l'organisateur de battue, la responsabilité d'autoriser le tir dans la traque par les traqueurs. La restitution du carnet de battue, elle, était déjà obligatoire, on a pensé qu'il fallait un peu durcir le ton, à un moment donné, on a quand même une unité de gestion sur laquelle il en manquait 160 ; ça faisait un peu beaucoup. Cette année on est descendu à 9 si je ne me trompe pas. Le message a été entendu. Sachez que la non restitution c'est une infraction au schéma départemental, c'est un timbre amende à 135 €. Pour les personnes qui auront été verbalisées pour une infraction à la chasse et qui ont la formation « responsable de battue », on va proposer que cette responsabilité leur soit retirée. Il reste à préciser la durée et l'obligation de revenir en formation et lorsque sur une commune, nous avons plusieurs territoires de chasse, c'est-à-dire des chasses qui s'organisent en équipes, il y a la volonté également que l'on puisse matérialiser sur une carte ces différents territoires de chasse et être certain que chacun sait bien où il est et qu'on ne se marche pas dessus.

Concernant l'agrainage, donc ça fait un peu plus de 4 ans que j'essaie d'avoir une position claire en Conseil d'Administration, ça y est c'est fait, donc pour faire simple l'agrainage à la volée, autorisé du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'agrainage à poste fixe, du 1^{er} mars à la veille de l'ouverture générale. La volonté de dire « les postes fixes c'est quand même une revendication forte des zones de montagne » ou ça peut être très compliqué d'aller s'occuper, de faire de l'agrainage à la volée donc l'agrainoir à poste fixe s'entend dans des territoires reculés et difficiles d'accès par contre il est hors de question « d'en faire des points de maintien de fixation des sangliers pendant la période de chasse ».

Dernier point – Vous savez que nous avons une action sur les intercultures donc tout à l'heure, je l'ai dit, Julie VIALON vous fera un point par rapport à cette opération. On plante quand même presque 1 800 hectares d'intercultures dans le département de l'Ain. On pense qu'il est nécessaire de mettre en place une date butoir avant laquelle donc le broyage n'est pas autorisé.

Donc voilà ce que j'avais à vous dire sur les éléments règlementaires essentiels du schéma. Pour toutes les personnes qui veulent plus d'informations, vous allez sur le site de la Fédération de Chasse de l'Ain et vous avez la totalité du document, les 168 pages, de même que le bilan du schéma 2012/2018. Voilà, je vous remercie de votre attention.

M. le PRESIDENT : Merci Laurent de cette présentation. Donc certains d'entre vous ont pu le consulter, on vous l'avait dit quand vous avez reçu votre dossier, il était sur le site de la Fédération, le gros document qui fait cent soixante et quelques pages mais l'essentiel c'est ce que vous a expliqué Laurent, c'est du règlementaire hein ! donc c'est une proposition, effectivement, qu'on va discuter, qui va être à l'ordre du jour de la prochaine CDCFS et donc, effectivement, on va vous demander de le voter mais il peut y avoir derrière des petites modifications. C'est clair que Monsieur le Préfet, la Commission, peut aussi dire « bah ça, on aimerait bien que ce soit comme ça et comme ça ! ». Voilà ! Donc on va suivre l'évolution de ce schéma pour aller dans le sens mais je peux dire Monsieur PERRIN qu'on a fait quand même de gros efforts depuis le début, depuis le 1^{er} schéma en 2005 puisque le 1^{er} a été fait en 2005 ; il a été abrogé parce qu'il n'était pas complet et il a été refait d'une façon complète en 2006/2012 – 2012/2018. Voilà ! Donc je vous remercie. Maintenant je vais passer, pour des choses un peu plus légères, aux dates d'ouvertures, ça vous intéresse beaucoup et puis, ce n'est pas son habitude, Patrick JANOD, c'est Daniel GAVAND qui vous présentait les propositions de prix de cotisations, aussi bien de timbres que de bracelets mais je crois que vous avez tous reçu, on ne vous demande pas d'augmentation alors tout à l'heure, j'interviendrai après, si vous voulez un vote pointé c'est prévu sur vos bulletins, si personne ne s'oppose à un vote à main levée, on le fera à main levée pour gagner du temps en considérant une chose, c'est que s'il y en a qui veulent s'abstenir ou voter contre, on passe. Laurent va passer, on prend ce que vous représentez en votes et ce sera noté, il n'y a aucun problème avec votre carte de vote. Voilà ! Donc il va vous le présenter et on reviendra là-dessus après.

EXAMEN DES DATES D'OUVERTURE

P. JANOD : Bonsoir à toutes et à tous. On va parler des dates d'ouverture en premier. Donc, l'ouverture générale le 2^{ème} dimanche de septembre, soit le 9 septembre 2018 – Fermeture générale le 28 février 2019.

Fermeture du Petit Gibier - Le 2^{ème} dimanche de janvier, soit le 13 janvier 2019.

Pour le Lièvre donc comme vous a dit notre Directeur, tout à l'heure, donc si les modifications prévues dans le schéma sont approuvées par Monsieur le Préfet, donc en plaine – Ouverture du 4^{ème} dimanche de septembre, soit le 23 septembre au 1^{er} novembre 2018. Toutefois cette période pourra être reculée de deux semaines pour les UG qui le souhaitent, à savoir du 2^{ème} dimanche d'octobre, soit le 14 octobre jusqu'au 11 novembre. C'est ce que Laurent vous a dit tout à l'heure. Dans le cas de la mise en place d'un plan de gestion, l'espèce pourra être chassée du 4^{ème} dimanche de septembre, soit le 23 septembre au 11 novembre 2018. Si les mesures ne sont pas approuvées, on maintient les dispositions actuelles, c'est-à-dire ouverture du Lièvre, le 4^{ème} dimanche de septembre, soit le 23 septembre 2018 et fermeture le 1^{er} novembre 2018 en zone de plaine et le 11 novembre 2018 en zone de montagnes. Dans le cas de la mise en place d'un plan de gestion, l'espèce pourra être chassée du 4^{ème} dimanche de septembre, soit le 23 septembre 2018 au 11 novembre 2018.

Grand Gibier – Sur le Chevreuil, ces modifications prévues dans le schéma 2018/2024 approuvées par Monsieur le Préfet, donc ouverture du Chevreuil à l'ouverture générale, soit le 9 septembre 2018 et fermeture le 31 janvier 2019.

Ouverture de la Chevette le 15 octobre 2018 comme cette année mais la fermeture, on l'a proposée au 31 janvier 2019. Si les mesures ne sont pas approuvées, on maintient les dispositions actuelles, soit ouverture du Chevreuil à l'ouverture générale, soit le 9 septembre 2018 et fermeture le 31 janvier 2019. Ouverture de la Chevette du 15 octobre 2018 et on ferme le 31 décembre 2018.

Le Chamois, ouverture du Chamois, ouverture générale, soit le 9 septembre 2018 et fermeture le 31 octobre 2018 pour une période de 3 semaines du 1^{er} novembre 2018 au 21 novembre 2018 inclus. Réouverture le 22 novembre 2018 et fermeture le 31 janvier 2019. Donc vous avez remarqué ce sera toutes les années du 1^{er} novembre au 21 novembre, la fermeture. Comme ça il n'y aura pas de souci de jours où on ne sait pas, ce sera toujours ces dates-là.

Le Cerf – Donc le cerf, ouverture le 1^{er} septembre 2018, donc on peut l'ouvrir le 1^{er} septembre 2018 et fermeture à la fermeture générale, soit le 28 février 2019.

Gibier d'Eau – Bécasse – Selon l'Arrêté Ministériel de l'ouverture générale, soit du 9 septembre 2018 au 20 février 2019. Gibier d'Eau, selon l'Arrêté Ministériel permanent.

Alors simplement, moi je vais vous parler des cotisations. Alors pour une fois, j'ai une chance, c'est la première fois que je vous y propose depuis plusieurs années, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer comme vous a dit le Président, c'est que les prix ne vont pas changer. Alors n'importe comment, il faut que vous le votiez. Donc la vignette fédérale à 70 € - Le timbre « Grand Gibier » à 36 € - le bracelet Sanglier à 36 € - le bracelet Chevreuil à 28 € - Le bracelet Chamois est également à 28 € - Le bracelet Daim (il y en a peu) – 50 € - le bracelet Cerf 100 €. L'adhésion territoriale correspond à la somme de la vignette fédérale et du timbre soit 106 € comme l'année dernière. Alors simplement, comme les montants sont identiques et les ouvertures, moi je vous propose d'y voter à main levée, est-ce que vous êtes d'accord où est-ce qu'il y a une personne qui veut un vote à bulletin

secret ? Bon les dates sont inchangées, les tarifs sont inchangés. On vote à main levée ? Alors qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie tous.

M. le PRÉSIDENT : Donc merci Patrick de cette présentation et merci à vous d'avoir voté. C'est vrai qu'il n'y avait pas de modification donc c'est pour ça qu'on vous a proposé un vote à main levée mais il n'y avait pas de souci si quelqu'un voulait s'abstenir – comme je vous l'ai dit – ou voter contre. On prenait ce que vous représentiez en voix et il n'y avait pas de souci de ce côté-là. C'est la clarté. Si vous le permettez maintenant, pour gagner du temps, on passerait au vote, vous avez un bulletin donc avec des questions. Il y a des questions, les 3 premières qui sont à répondre hein ! à choisir la case que vous voulez bien choisir, les autres, les prix vous les avez votés maintenant. Tout ce qui concerne les prix du timbre « Grand Gibier, etc... », vous l'avez fait donc vous laissez ces cases vides. Vous n'avez que les 3 premières questions à répondre. On va passer parmi vous avec des urnes pour récupérer ces bulletins et contrôler, bien sûr, ce que vous représentez en voix. Voilà. Donc on va faire une petite pause en attendant que vous remplissiez votre bulletin et que l'on passe auprès de vous pour les récupérer.

Alors tout d'abord je voulais remercier l'arrivée de Michel JOUX, je crois que beaucoup le connaissent puisque Michel JOUX est le nouveau Président de la Chambre d'Agriculture mais on le connaissait avant en tant que Président de la FDSEA 01. Voilà. Donc merci Michel d'être venu, je t'ai eu ce matin, j'ai bien lu ton message que tu étais très pris. C'est très gentil à toi d'être venu.

Donc pour continuer, il nous faudrait pendant cette petite pause, il nous faudrait comme d'habitude des assesseurs pour participer au dépouillement. Donc on a déjà un responsable de Bureau de Vote qui est Michel THIEBAUT, qui a été volontaire pour le faire Michel THIEBAUT mais comme il est Administrateur, il n'a pas le droit de participer au dépouillement. Il faut que ce soient des gens parmi vous mais pas d'Administrateur. Voilà, il faut que les choses soient claires. Donc il me faut 8 personnes. Alors tenez-vous prêts, dès que c'est voté, de partir au dépouillement s'il vous plaît. Ce serait bien, ce serait très bien. Vous pouvez vous mettre dans le coin et puis dès que c'est fini... Donc je compte combien vous êtes. Combien sont-ils ? 8 c'est bon, je crois qu'il en fallait 8. Michel c'est bon, mais s'il y en a un de plus, s'il y en a un autre qui veut être volontaire, il n'y a pas de problème il sera accepté avec grand plaisir.

L. GIGOUT : Excusez-moi, je n'avais pas intégré que c'était à moi de reprendre le travail donc voilà. Tout le monde a pu voter normalement, il n'y a pas eu de souci ? Tout le monde a pu s'exprimer ? Très bien. Donc vous avez remarqué qu'on a 2 banderoles qui sont accrochées du côté des tribunes. Normalement ça va se calmer tout seul. Si, si ça va se calmer tout seul. On dit que le chaud ça excite les mouches, c'est ça. Je vais être obligé d'y aller là ! Oyé braves gens, en plus c'est Gérard ! Donc on avait un certain nombre de responsables politiques qui étaient présents, ils sont toujours là d'ailleurs puisqu'on a le représentant du Département, on n'a plus le représentant de la Région donc le premier vice-président Etienne BLANC donc a été retenu par d'autres obligations mais on a mis en place, ce qu'on a appelé les conventions pluriannuelles d'objectifs. Ce qu'il faut retenir là-dedans, on l'a dit très rapidement tout à l'heure dans le rapport moral du Président, il n'y a que 2 régions en France qui mettent en place ce genre de partenariat avec les chasseurs donc les Hauts de Seine, donc c'est le pays de Willy SCHRAEN et puis donc Auvergne-Rhône-Alpes avec le Président WAUQUIEZ. Sur Auvergne-Rhône-Alpes, vous avez forcément... Oui effectivement, Monsieur PERRIN doit nous quitter, il avait sollicité la possibilité d'intervenir en nom et lieu de Monsieur le Préfet pour réagir sur le schéma donc je vais lui donner la parole, il va pouvoir la prendre surtout que le calme est revenu pour l'instant donc c'est toujours ça. Donc Monsieur PERRIN la parole vous est ouverte.

M. PERRIN : Merci Monsieur le Directeur, Monsieur le Président, merci de votre invitation. Je salue l'ensemble de l'assemblée et l'ensemble des parlementaires, Monsieur le Président de la Chambre, Monsieur le Président de la Fédération de la Pêche et l'ensemble des présents à la tribune. Oui excusez-moi, je dois effectivement vous quitter, je voulais prendre la parole mais après le vote, comme je vous ai dit Monsieur le Président, je ne voulais pas influencer – je ne sais pas si je suis de nature à influencer – il y a deux sujets importants pour moi et pour moi qui représente le Préfet – Monsieur le Président l'a excusé – Je vais dire que le Préfet m'a demandé aussi de l'excuser, il n'a pas pu être là – donc deux sujets dans votre assemblée qui concernent beaucoup les services de l'Etat. C'est à la fois la question des dégâts de gibier et puis le schéma. Donc sur les dégâts de gibier, effectivement, je crois qu'on est devant un phénomène durable parce qu'on est obligé de constater que la population de sangliers notamment avec – je vais dire le changement climatique, des hivers plus doux, moins de neige aussi -peut-être un peu l'agraine aussi ce qui fait que les sangliers aient moins de froid, les sangliers ont, en fait, de la nourriture toute l'année et donc on voit bien que les populations de sangliers augmentent quand même de manière importante. La population des chasseurs, on est obligé de constater qu'elle, elle va plutôt en diminuant donc on est devant, effectivement, un problème qui est assez durable. Et malgré, effectivement, des prélèvements importants et cette année, cette dernière saison de chasse, le prélèvement est important. Je crois que c'est, peut-être, le plus important qu'on ait jamais eu. On a eu 8 200, on est quand même dans les bons scores. Je crois qu'effectivement il y a quand même un sujet qui est vraiment devant vous et donc les propositions qui sont faites me semblent assez intéressantes parce qu'à la fois il faut responsabiliser, effectivement, chacun, et puis il faut faire jouer aussi la solidarité. Il y a donc les deux volets, il me semble dans vos propositions. Je dis aussi que l'Administration – je dirais – prend sa part et chaque fois qu'on est sollicité pour faire des battues administratives, on le fait. On a dû prendre 45 arrêtés de battues en 2017 et donc les prélèvements, c'est beaucoup de sangliers, beaucoup de blaireaux mais aussi toutes les autres espèces qu'on nous demande éventuellement, pour lesquelles on nous demande éventuellement d'intervenir. Voilà. Sur le schéma départemental de gestion cynégétique, c'est effectivement un document extrêmement important puisque c'est un document – vous le savez – qui va orienter, encadrer l'activité de la chasse dans le département pour 6 ans. C'est le document qui va faire Loi finalement sur la manière de chasser dans le département. Donc le Préfet – comme ça a été dit – il va à la fin du processus approuver le schéma. Le Préfet vous a adressé dès la fin 2017 – je crois – un certain nombre d'éléments en disant « Voilà, les points de vigilance » – je dirais – de l'Etat c'est qu'à la fois c'est un document – je dirais – il a force de règlement et de loi, c'est un document qui doit être parfaitement compréhensible et parfaitement lisible et il nous semblait qu'il y avait des progrès possibles par rapport à la précédente version du schéma et donc à ce stade-là, je peux dire, que les choses ont été bien entendues et bien prises en compte, il reste des détails et on en parlera effectivement mais globalement sur ce point-là je crois que le schéma a vraiment gagné en clarté et en lisibilité. Ensuite, il y a deux autres points qui sont importants, qui sont la sécurité pour le Préfet donc on a souhaité effectivement que les dispositions de sécurité soient très clairement exprimées, qu'elles soient interprétables et donc bien comprises par tout le monde donc il y a aussi beaucoup de progrès par rapport à ça et puis le dernier point c'est la régulation des espèces, voilà tous ces points-là. On a un certain nombre de remarques, on a travaillé avec l'ONCFS, Arnaud LEGOUGE et puis ses équipes et avec les Louvetiers pour vraiment lire en détail ce document et puis donc on a un certain nombre d'observations qu'on fera aussi dans le cadre de la CDCFS qu'on vous a déjà transmises, voilà. On a une Commission la semaine prochaine, le Directeur de la Fédération l'a rappelé, il y a toutes les parties prenantes qui siègent à cette Commission, tout le monde pourra s'exprimer et c'est notre rôle à nous, Etat, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer sur le schéma, voir comment les demandes pourront être éventuellement prises en compte. Ce qui veut dire, effectivement, que le schéma que vous avez approuvé

aujourd'hui est susceptible d'avoir quelques modifications d'ici l'approbation du Préfet d'autant qu'après la commission, il y a aussi une phase de consultation du public, qui est une phase obligatoire pendant 21 jours, donc le public pourra consulter le document et faire des observations et puis on tirera le bilan aussi de ces observations et peut-être qu'il y aura quelques conséquences. Donc en tous cas, moi je me félicite du travail qui a été fait jusque-là, il a bien avancé, il y a encore des étapes à faire aboutir et, ça a été dit, le Préfet souhaite effectivement que ce schéma soit effectivement approuvé avant la fin juin et je pense qu'on est vraiment dans le calendrier pour y arriver. Voilà ce que je voulais vous dire. Je m'excuse, je vais devoir vous quitter et je vous souhaite une bonne fin d'Assemblée. Merci.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Directeur, merci de nous apporter votre connaissance, effectivement que le schéma c'est un outil de gestion qui devient très important. Voilà. Je vous l'ai dit tout à l'heure, effectivement, on vous a demandé de l'approuver, ce ne sera peut-être pas le document final, il peut y avoir des petits ajustements mais je pense que le principal est dedans. C'est peut-être l'écriture ou une forme mais le plus gros a été fait à ce jour. Donc je vous remercie Monsieur PERRIN, Monsieur le Directeur et puis eh bien on va travailler avec vos services très prochainement pour avancer sur ce dossier. Merci beaucoup Monsieur le Directeur. Donc on va poursuivre après cette intervention de Monsieur le Directeur de la DDT, Laurent je vais vous demander de reprendre le fil de votre présentation.

L. GIGOUT : On voulait faire un petit clin d'œil sur ces deux conventions pluriannuelles d'objectifs parce que c'est quand même quelque chose d'important. Donc comme vous l'avez compris, avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, c'est une convention qui a vu le jour au 1^{er} juillet 2016 et avec le département de l'Ain, c'est une convention qui a effet au 1^{er} janvier mais qui a été signée le 21 avril l'année dernière par l'ancien Président du Département, Damien ABAD. C'est quelque chose d'un peu nouveau, je vous disais dans les régions Hauts de Seine, on n'a pas forcément entendu parler mais par rapport à ce qui s'est passé en Auvergne-Rhône-Alpes, il ne vous a pas échappé qu'il y avait un certain nombre de groupuscules – on va dire ça comme ça – qui refusaient d'accepter le fait qu'aujourd'hui les chasseurs rentrent au Conseil Régional, puissent faire valoir une expertise scientifique et puissent bénéficier de flux financiers en soutien. Donc l'ensemble des sessions plénières du Conseil Régional restent, tout le temps, houleuses sur cette convention avec les chasseurs, ça ne passe pas donc enfin – il faut appeler un chat un chat – globalement il y a deux partis politiques qui s'expriment là-dessus « Europe Ecologie les Verts » et puis le « PS ». Mais donc c'est très compliqué pour l'équipe de Laurent WAQUIEZ et l'ensemble des élus, voire les services techniques, de travailler sur ce dossier où ils sont tout le temps en – j'ai envie de dire – que les opposants sont tout le temps à l'orée du bois, à guetter, à chercher le faux-pas, à les justifier, à freiner les votes, les examens de dossiers, ainsi de suite donc ça nous oblige, nous, en parallèle à avoir un suivi très précis, c'est-à-dire que tous les trimestres ont fait une synthèse de l'ensemble des actions qui sont conduites au niveau d'Auvergne-Rhône-Alpes, en termes d'actions mais également en termes d'engagement budgétaire de manière à ce que les élus de la Région puissent, derrière, justifier « de la bonne utilisation de l'argent par les chasseurs ». Donc deux conventions, une avec la Région et une avec le Département alors ce n'est quand même pas anodin du tout parce que vous voyez qu'au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes c'est quand même sur 2017 : 161 000 € de subventions et pour le Département de l'Ain sur 2017, c'est 157 380 € de subventions. Donc ce sont des choses, c'est des budgets qui sont quand même conséquents. Pour l'année 2018, le département de l'Ain nous a autorisé à faire des demandes dans la même logique financière dans la même enveloppe, on doit être un peu en-dessous en 2018 – je crois qu'on est à 153 de mémoire – parce qu'il nous a clairement été dit que les budgets étaient contraints et on le sait. Donc on nous a clairement évoqué qu'il y avait un besoin de faire des économies partout donc mais pour les

chasseurs l'enveloppe a été maintenue dans les mêmes proportions. A titre d'exemple, on a commencé sur 2017 avec la fourniture de postes hauts ou de miradors, on les appellera comme on veut, il y en a quand même 330 qui ont été posés sur les UG 6 donc COTIERE et 2 Val de Saône Sud. Vous avez reçu dans vos sociétés de chasse en début d'année un questionnaire. Actuellement on en a un peu plus de 1 500 qui sont sollicités par les 10 unités de gestion qui n'ont pas été encore pourvues. On a le budget pour le faire, on attend des délibérations, entre autres de la Région et ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que pour ceux qui ont des regrets ou ceux qui ont loupé le train, c'est une action qui va se poursuivre en 2019, en 2020, en 2021 donc ce sont des actions qu'on va continuer. Là, on est en train d'absorber des besoins et en même temps, il y a une vraie opportunité financière, il ne faut pas le nier, donc c'est logique que les sociétés de chasse rentrent dans cette logique. On est quand même dans une action, les miradors c'est quand même utile pour le tir fichant, c'est utile pour ceux qui ont la bougeotte aussi, vous en avez tous dans vos sociétés. Vous les mettez sur un mirador ça aide bien. On sait à peu près où ils sont, normalement ils ne bougent pas de trop. On a aussi grâce à ces cofinancements fait l'acquisition de 52 pièges photos, ce n'est pas rien un piège photo, c'est quand même un peu plus de 700 euros pièce. On s'en sert maintenant beaucoup sur le terrain, vous dans la surveillance de vos territoires de chasse, nous dans l'acquisition de données scientifiques et techniques. Alors là il y en a une grosse partie qui a été utilisée sur la zone de Hauteville donc Unité 8, chez Michel qui est partie prenante dans le cadre du dossier proie-prédateur donc avec le lynx. On a mis en place cette campagne de piégeage photo intense avec 25 paires de pièges. Comme on vous l'a déjà exposé, vous savez qu'un lynx, sa robe c'est comme votre empreinte digitale, quand on a une photo d'un côté, une photo de l'autre on sait les identifier. Il y en a quand même sur les 40 communes de la zone d'étude, il y a quand même 17 lynx qui ont été identifiés sur ces 40 communes dont 4 ou 5 que l'on peut considérer comme étant des résidents, c'est-à-dire des animaux qui ont été photographiés 20, 25, 49 fois pour un. Donc ce sont des animaux qui sont sur place. Pour l'instant ce dossier patine, on s'est fait retoquer pour la 2^{ème} fois au niveau de la CNPN – Commission Nationale de Protection de la Nature – l'autorisation de capturer des lynx. Donc manifestement au niveau national, le fait que les chasseurs s'occupent d'autres espèces que des espèces chassables ça dérange. Concernant la lutte contre les collisions, on a le Directeur des routes, Monsieur MONNERET qui est dans l'assistance, qui est avec nous. On vient de se faire livrer 1 500 piquets sur Rosy, l'objectif est de mettre en place un kilomètre de tronçon équipé par UG et ce, tous les ans. Donc là on a pris un peu de retard par rapport à 2017 pour la simple et bonne raison c'est que les réflecteurs avaient été commandés le 24 octobre, ils ont été livrés la semaine dernière. Bon on va voir comment ça se passe et en même temps, on ne veut pas aller trop, trop vite parce qu'il y a besoin de se caler avec le service des routes. Ces réflecteurs donc qui se posent assez simplement, on a trouvé des volontaires, on avait fait une enquête en 2015 – vous vous en rappelez peut-être, sur les zones accidentogènes dans vos sociétés de chasse donc on avait déjà un état des lieux. On a démarché les sociétés où il y avait le plus de casse, savoir si elles étaient « prêtes » à faire la pose et la dépose de ces réflecteurs puisqu'à un moment donné le service des routes, il intervient avec deux logiques donc il y a des broyages qui sont fréquents, qui sont faits sur les 1 mètre 30 donc de bord de voirie et une fois par an, l'entretien se fait plus loin et donc nous il faut que les réflecteurs soient au-delà d'un mètre 30 et qu'on se cale parfaitement avec le service des routes pour être capables de déposer le matériel quand l'opération d'entretien est programmée et puis le remettre derrière. Il faut des sociétés de chasse qui soient volontaires. Pour l'instant, on en a trouvé 12 et on va continuer à travailler comme ça cette année. Avec ces conventions pluriannuelles d'objectifs, on travaille aussi sur les intercultures – je vous le disais – presque 1 800 hectares donc de semés, ça représente quand même 51 000 € de graines qui ont été payées à 100 % par la Région et par le Département donc ce n'est pas une petite affaire. Je le dis à chaque fois – mais il faut l'avoir à l'esprit – ce sont des actions qui vont au-delà de l'intérêt cynégétique. Tout le temps. Quand vous achetez

un mirador, effectivement, c'est un tir sécurisé et fichant mais par rapport à la sécurité des autres usagers, donc de la nature c'est important. Quand vous mettez en place des intercultures, on participe à la construction des paysages, on lutte contre l'érosion, c'est un engrais vert donc qui peut être valorisé avant les cultures de printemps donc à chaque fois, c'est des choses qui vont au-delà de la chasse. Je marque aussi l'entretien des haies sur la commune de Chaleins, vous savez que la Fédération de Chasse, via la Fondation pour la Protection de l'Habitat de la Faune Sauvage a planté 10 kilomètres de haie sur cette commune dans le cadre d'une réorganisation foncière donc les terrains sont maîtrisés. On avait un problème d'entretien parce que pour entretenir ces 10 kilomètres de haie, il y a quand même un petit budget de 10 000 €. Donc il fallait trouver les sous donc avec le Département et la Région on a réussi à boucler à 100 % le financement et l'entretien de ces haies qui ont pris un peu plus de place qu'on ne le pensait au départ.

Lutte contre les espèces invasives ou nuisibles – On a toujours de la part du Département, la gestion des queues de renards et des queues de ragondins, sujet délicat donc je prends les devants. Donc on a reçu pour fin 2016 un complément d'enveloppe de 3 900 € de mémoire qui permettent de couvrir ce qui avait été collecté en 2016 et pas payé. Pour 2017 on a reçu l'argent pour les ragondins – 30 000 € - c'est sur le compte de la Fédé et on est en attente de l'argent pour les queues de renards – 21 000 € - et donc pourquoi je vous donne ces détails, c'est simplement que moi, ma comptable, elle va faire dans bien des cas un seul virement parce que le mec qui piège les renards souvent il piège les ragondins et donc on ne va pas s'amuser à faire 3 virements consécutifs voilà ! Donc ce n'est pas le même service qui gère les queues de renard, les queues de ragondins donc les ragondins ça a été fait, les renards on est en attente, j'espère que ça ne va pas tarder comme ça tout le monde est informé.

Pour ma part, j'ai fini par rapport à CPO, sachez qu'on est en train de travailler, en tous cas avec le Conseil Régional, sur la CPO 2019/2020/2021 puisque Laurent WAUQUIEZ s'est engagé auprès de la Fédération Régionale de Chasse à reconduire cette opération avec les chasseurs donc on est en train de rédiger une nouvelle fiche d'action et de monter les plans de financement de manière à ce que dans ses décisions budgétaires, le Conseil Régional puisse intégrer ce partenariat avec les 12 Fédérations de Chasse d'Auvergne-Rhône-Alpes. Pour le Département, la convention pluriannuelle elle, court, puisqu'elle en sera à sa 3^{ème} année en 2019 et je suppose qu'on fonctionnera à l'identique, c'est-à-dire que c'était Madame Véronique BAUDE, Vice-Présidente en charge de l'Environnement, nous avait reçus et on avait fait un bilan de l'année écoulée et on avait proposé les nouvelles actions que l'on voulait voir soutenir financièrement et ensuite ça a été examiné – je crois – au mois de mars par le Département pour que les subventions soient votées. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ça, c'est quelque chose de nouveau, on avait commencé. Moi avec le Département, j'avais commencé en 2014 à réfléchir à ce partenariat, c'est un mode de fonctionnement du Conseil Général, du Conseil Départemental de l'Ain maintenant, qui souhaite avoir un document cadre avec les différentes associations, nous en sommes une pour y voir un petit peu plus clair et puis en même temps pour fixer les devoirs, « les droits » de chacun de ces « bénéficiaires » de ces subventions. A titre d'exemple, dans les deux CPO, la communication doit être effectuée donc on a bien les deux logos, vous avez reçu la revue fédérale de la Fédération donc elle a dû arriver il y a une quinzaine de jours dans vos boîtes aux lettres, vous avez vu qu'il y a les deux logos sur la première page. On vient de faire réaliser des panneaux pour que vous puissiez les mettre sur vos miradors – Propriété privée, Accès interdit – les logos sont présents. On a fait réaliser des panneaux de communication par rapport aux intercultures par rapport aux plantations de haie puisqu'on plante des haies aussi avec les subventions du Département et de la Région donc à chaque fois on a les logos, donc voilà ! Il y a des obligations en termes de com, et puis après il y a tous les justificatifs à fournir pour bénéficier, pouvoir toucher l'argent donc de ces actions. C'est ce que je

voulais vous dire et puis après je pense qu'on part sur quelque chose d'un peu plus technique avec le bilan des prélèvements. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT : Donc on va passer aux intervenants suivants, donc Robert GARIN et Patrick GAULARD. Robert GARIN, Responsable de la Commission « Grand Gibier » et Patrick GAULARD qui est Technicien à la Fédération des chasseurs donc un point sur le « Grand gibier ».

P. GAULARD : Mesdames, Messieurs bonsoir. Donc merci Président. On va vous présenter les bilans, comme vient de vous le dire le Président, Robert et moi on va vous présenter les bilans « Grand Gibier » au sein du département pour l'année 2017/2018. On va commencer par le bilan des prélèvements Chevreuil donc avec une attribution de 3 683 animaux avec une réalisation de 3 180 animaux. Comme vous pouvez le voir dans le camembert, une réalisation de 86 %. Alors si vous regardez le taux de réalisation de 2016/2017, on était à 87 % donc le taux de réalisation de cette année, on va dire est stable malheureusement, et vous allez voir après sur la 2^{ème} diapo, avec une réalisation de 3 180 donc une stabilité des prélèvements par rapport aux années fastes de 95 à 2000 où là on dépassait les taux de prélèvements de plus de 4 000 chevreuils. Je pense qu'il va falloir plusieurs années avant de réaliser et de revenir à ces taux de prélèvement et à ces réalisations de plus de 4 000 chevreuils.

On en arrive aux attributions, réalisations au niveau des UG – Donc des taux de réalisation qui varient hein, de 73 % à près de 96 %, voire plus près des 97 % pour la Bresse donc l'UG 4 et qui montrent la disparité entre les unités de gestion, bien sûr, donc voilà on peut dire qu'il y a quand même des taux de réalisation à 80 %, enfin des taux de réalisation qui sont bons.

Sexe Ratio – Alors là par contre, nous avons un gros déséquilibre avec toujours ce fameux déséquilibre mâle-femelle, donc mâles 58 % comme vous pouvez voir sur le graphique bleu et marron et des femelles à 42 %. Par contre, ce qui est fort désagréable, enfin qui est intéressant c'est ces fameuses réalisations Adultes Jeunes, où là on est à 31 % donc là c'est satisfaisant et où c'est moins satisfaisant c'est ces fameux 3 % de cartes qui sont non renseignées, le 3 petit % gris que vous voyez sur le camembert et là franchement pour des chasseurs ce n'est pas très bien de ne pas pouvoir renseigner quel animal on a prélevé. Donc il y a quand même 3 % de cartes qui sont non renseignées sur l'âge des animaux à retour de prélèvement.

R. GARIN : Il faut savoir que pour le prélèvement Femelles et Mâles, le déséquilibre des mâles vient peut-être qu'on chasse les mâles jusqu'au 31 janvier et que les femelles on s'arrête le 31 décembre. C'est pour cela que nous allons demander que dans le nouveau schéma nous puissions faire la fermeture de la femelle le 31 janvier. Les prélèvements jeunes comme a dit Patrick – 31 % - on doit faire un prélèvement de 30 %, on est bien mais c'est le déséquilibre que nous avons c'est au niveau femelles et mâles.

P. GAULARD : Alors au niveau du suivi des populations qui a été mis par la Fédération depuis 3 ans, la démarche des fameux ICE, en autres avec la collecte des pattes. Là on vous a remis l'exemple de baguages des animaux qui doit être bagué sans distinction, donc tous les animaux doivent être bagués de cette manière. Encore on voit des disparités de part et d'autre dans différents secteurs. Cela nous permet de contrôler l'âge de l'animal et d'effectuer des mesures nécessaires sur tous les animaux soumis à un plan de chasse, qui doit être bagué de cette manière sans distinction d'âge, on est bien d'accord.

R. GARIN : Pour ce qui est du marquage des pattes, donc cette année nous n'avons pratiquement pas d'erreurs, nous espérons avec nos services techniques que l'année prochaine, ce sera 100 % de bon baguage.

P. GAULARD : Bon voilà, vous avez le signe du baguage. Donc là, la diapo suivante vous montre bien la différence et la problématique que nous avons eue, encore cette année, donc par rapport à l'évolution de ces 3 années de mise en place où l'année n° 2 a été plus ou moins – on va dire – catastrophique et là, cette année une très grosse évolution de votre part par rapport à la réalisation et surtout aux données des pattes, par contre nous avons toujours des pattes qui sont non conformes à la réalité de ce qu'on demande par rapport à la patte, celle du haut qui est conforme aux mesures et par rapport à l'âge de l'animal et entre autres les pattes sèches que nous, nous ne pouvons absolument pas exploiter. Donc là c'est la patte n° 2 en partant du haut et là c'est des pattes pour nous qui ne servent à rien. La patte donc trop dépouillée, la patte n° 3, là ça nous permet simplement de savoir l'âge de l'animal, de savoir si c'est un adulte ou un jeune et la patte n° 4 c'est la même chose sauf que ce sont des pattes que l'on ne peut pas mesurer pour les ICE donc pour nous il n'y a aucun intérêt. Voilà ! donc je pense qu'au sein du Département, d'abord au sein de la Fédération il y aura une demande d'évaluation surtout sur la qualité des pattes pour qu'elles soient bien conformes par rapport à la première.

Alors pour cette année, bilan des mesures et des contrôles des pattes de chevrillards, donc 2017/2018 – Des erreurs ressortent – comme je vous ai dit tout à l'heure – moindres, beaucoup moindres que l'année passée par contre, les prélèvements qui sont non conformes, c'est suppression de la prochaine attribution de bagues. Donc ça c'est clair et net. La patte trop dépouillée qui permet le contrôle de l'âge mais empêche toute mesure, là je viens de vous l'expliquer et la qualité des prélèvements s'est considérablement améliorée cette année donc ça c'est clair et net que cette année en espérant donc vous voyez avec un taux de bonnes pattes rendues à 78,42 %.

On va passer au bilan prélèvement Chamois – Donc attribution – 98 chamois – Réalisation 72 – Ce qui nous fait un taux de réalisation de 73 %. Bon comme vous pouvez le voir les années antérieures, on a eu des soucis avec les attributions « jeunes » car c'est vrai qu'on a un département qui est très compliqué, qui est beaucoup boisé où il est très difficile de cartographier enfin surtout d'identifier surtout les animaux sur le terrain et permettre le titre précis et juste. Voilà donc cette année, il y a quand même une très belle évolution par rapport aux autres années donc on espère que ça continue à progresser et à monter. Là vous avez le graphique des évolutions de 80 à saison 2017/2018 avec une fracture, toujours la fracture de 2010 à 2014 où sur la Haute Chaine, le plan de chasse avait été arrêté, hein c'est le plus grand massif en attribution plan de chasse chamois et donc 2010 à 2014, il y a eu une grosse fracture et là on voit que tout doucement ça remonte et en espérant qu'on réattribue. Alors c'est clair qu'on n'arrivera sûrement pas à des prélèvements de 213 animaux comme 2006/2007 mais gentiment on va remonter sur les massifs au niveau des prélèvements grâce aux comptages qui sont réalisés tous les deux ans.

Bilan prélèvement Cerfs – Alors attribution 183 cerfs sur le département de l'Ain avec une réalisation de 151 cerfs – Un taux de réalisation de 83 % - Donc on peut voir que la réalisation elle est bonne et qu'on peut voir aussi qu'il y a eu 2 CEI qui ont été attribués dans la Dombes, du côté de Monthieux et Saint André de Corcy et une réalisation. Voilà ! Une meilleure connaissance aussi de votre part de cet animal parce que vous allez voir le prochain tableau, c'est tout récent, c'est vrai que ça a été compliqué à mettre en place mais aujourd'hui on a des spécialistes sur le terrain mais qui sont aguerris au niveau du cerf donc je pense qu'ils contribuent aussi à la réalisation et puis aussi l'allongement de la période de chasse qui vous a été dit tout à l'heure jusqu'au 28 février 2018. Là ça permet de progresser dans les plans de chasse alors c'est vrai que c'est un petit souci donc on a mis aussi la mesure en place, la poussée silencieuse pour permettre la réalisation d'un plan de chasse pour arriver au plus juste, au taux de 90 %. Voilà le graphique, donc 1^{ère} attribution en 84/85 et on peut dire que l'évolution est arrivée à partir de 2000 et puis on voit la progression qui monte avec

une constante augmentation. Voilà ! Donc des cerfs qui sont en train de se répartir sur le département et surtout des prélèvements qui sont donnés de plus en plus avec un taux de réalisation aussi de plus en plus fort.

R. GARIN : En ce qui concerne le chamois et le cerf, ils sont en train – disons – de s'écarter des points principaux dans tout le département. Beaucoup d'observations seront faites dans beaucoup de secteurs donc quand la Fédération est avertie qu'une population est assez importante, nous organisons des comptages pour voir l'effectif réel et si on peut faire des prélèvements.

P. GAULARD : Alors on va passer à l'animal emblématique, l'animal qui vous intéresse tous, la bête noire – comme on dit – le Sanglier – et là cette année, ça a été dit tout à l'heure par le Président, donc avec une réalisation de 7 489 sangliers pour la saison 2017/2018. Vous avez l'évolution sur une année avec le pourcentage d'évolution sur chaque UG. On voit une progression un peu partout sur l'ensemble des UG sauf une petite diminution de la Dombes de 2 %. Voilà donc une régulation mais vraiment pas significative par rapport aux autres années, par rapport à l'ensemble des autres UG.

Bilan donc toujours, là vous avez sur 11 années, les bilans prélèvements sangliers, avec la plus grosse année 2012/2013 avec un petit retour en arrière, c'est la grosse année où il y a eu un fort taux d'enneigement en plus donc il y avait des prélèvements qui ont suivi derrière et derrière l'année d'après une forte baisse vu les gros prélèvements qu'il y avait eus en 2012/2013, des prélèvements un peu moins bons en 2013/2014. Ceci nous ramène à nous dire que c'est quand même la 2^{ème} plus grosse année de notre département 2017/2018 avec ses 7 489 sangliers. Toujours le même graphique avec l'évolution des sangliers, l'évolution qui a commencé, vraiment l'évolution qui a commencé en 91/92 et qui n'a cessé – on va dire – d'augmenter hein si on fait la courbe, la courbe elle est montante et vous avez la petite ligne bleue qui symbolise les prélèvements sangliers, c'était l'objectif du schéma départemental 2012/2018, les 4 500. Donc vous voyez qu'on est loin des 4 500 on est quand même largement en-dessus depuis les années 2000.

Prélèvements sangliers par sexe et classes d'âges – Donc ce qu'on peut dire sur l'ensemble de ce camembert, 52% des mâles ont été prélevés et 48 % des femelles avec un taux de 48 % d'animaux pesant moins de 50 kilos. Donc beaucoup, beaucoup d'animaux qui sont jeunes sur le terrain. Voilà ! Vous voyez les 5 % en bas c'est les 5 % de femelles qui font plus de 100 kilos et les 4 % en haut c'est les mâles qui font plus de 100 kilos.

Répartition mensuelle en pourcentage des prélèvements sangliers – Alors là il y a deux choses à dire. Une évolution des prélèvements en janvier, février qui étaient quasiment nuls – on va dire – ou pas bons – donc une très grosse évolution cette année par rapport aux autres années, par contre une évolution – on va dire – des prélèvements juin, juillet et août vraiment anecdotiques donc très peu de prélèvements dans ces mois-là sachant que c'est là où il y a les cultures, sachant que c'est là aussi où il y a les fameux semis de maïs donc là on devrait avoir des réalisations des prélèvements beaucoup plus élevés que ces 1 %, voire 2 % entre juin et le moins d'août.

Les bilans des prélèvements « Grand Gibier » - Le chevreuil : Augmentation du taux de réalisation donc seulement 2 UG en-dessous de 80 % et 3 au-dessus de 90 % donc entre autres la Bresse avec ses fameux 97 %. Les intérêts de la chasse du chevreuil sur certains secteurs, certains chasseurs seraient pourtant sans doute intéressés. Cerf : bon taux de réalisation dans toutes les catégories, y compris jeunes, et ce, malgré l'augmentation des attributions. Ceci s'explique par une meilleure connaissance de l'espèce et un allongement de la période de chasse jusqu'au 28 février et comme vous a présenté tout à l'heure Patrick JANOD, une demande qui va être faite, dès cette année, pour l'ouverture du cerf, la chasse du cerf à partir du 1^{er} septembre, encore une fois c'est pour la réalisation au plus juste et au plus près des 90 % des cerfs donc une mesure, là c'est une

ouverture maximum, on ne peut pas aller au-delà donc c'est le 1^{er} septembre jusqu'au 28 février pour la réalisation du cerf.

P. GAULARD : Cela toujours sous la réserve de l'adoption du schéma

R. GARIN : Chamois – Bonne réalisation du plan de chasse – Le qualitatif est en place pour la 2^{ème} année et donc pas un frein à la réalisation et après quelques années difficiles, l'état population s'améliore sur l'ensemble des massifs.

Le Sanglier – Augmentation des prélèvements de plus de 28 % - Difficulté de pratiquer la chasse en début de saison (sécheresse) et pression de chasse plus forte en fin de saison bien que les chutes de neige aient perturbé la pratique dans certains secteurs et surtout en montagne où là il y a eu de grosses quantités de neige et phénoménales cette année donc ça a fortement réduit l'acte de chasse sur l'animal. La population restante est vraiment importante, on peut dire qu'aujourd'hui pratiquement l'ensemble des comptages ont été réalisés sur les UG, pratiquement sur l'ensemble des comptages, on a pu voir et on voit cette année beaucoup, beaucoup de sangliers. Voilà je vous remercie.

M. le PRESIDENT : Donc pour continuer, je vais appeler Robert GARIN et Freddy ODET, un point sur les dégâts.

F. ODET : Le bilan des dégâts – Donc cette année, on exprime les chiffres en année comptable, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, vous retrouvez les mêmes chiffres sur les documents qui vous ont été transmis. Donc le maïs représente toujours la plus grosse part des indemnisations à régler aux agriculteurs : 58 % soit 458 000 € sur un total de 795 000 €. Les prairies, 91 000, re-semis maïs, on le verra un peu plus tard mais très grosse année, beaucoup de dégâts sur les semis de maïs et des montants qui se sont envolés, 95 000 € pour la dernière année. Céréales, on le verra un peu plus tard, 107 000 €, et autres, alors autres on entend tout ce qui peut être oléagineux, protéagineux (soja- colza – vigne – etc...). Les différents montants par unité de gestion – De très fortes disparités, je vous donne les grandes lignes : Val de Saône Nord 4 000 € - Val de Saône Sud 61 000, Bresse 11 000 – Revermont 58 000 – Côtière 76 000 – Oyonnax 10 000 – Hauteville 14 000 – Bas Bugéy 67 000 – Valromey 82 000 – Michaille 24 000 – Pays de Gex 41 000. Donc d'importantes disparités d'une UG à l'autre. En cartographie, c'est fidèle aux chiffres qu'on vient de vous présenter, plus la couleur est foncée, plus le montant est élevé. Les « Rouge foncé » on est à plus de 10 000 €. L'indemnisation liée principalement aux surfaces détruites met une forte volatilité mais également liée aux cours des céréales. Ces dernières années, on s'aperçoit qu'on est stable : 11,90 € pour le maïs en 2015 ; 11,70 en 2016 et 10,80 € pour 2017 sachant qu'on est toujours sur un prix d'acompte. Il y aura un complément de prix. Donc des cours qui sont assez bas. Au niveau des surfaces, triste record pour cette année, 2017 : 458 hectares de maïs détruits, plus fort qu'en 2012 donc vraiment une surface très importante donc comme on l'a dit on a eu la chance d'avoir des cours de céréales assez bas et sur certains secteurs une récolte qui n'a pas été très bonne notamment sur la zone Dombes – on peut le dire – Un printemps pluvieux, des semis de maïs difficiles et, par contre, la sécheresse derrière donc des rendements moyens qui oscillaient à 50/60 quintaux alors qu'en année normale on est plus près des 100/110 quintaux.

R. GARIN : Si vous revenez sur la diapo précédente, vous rappelez le montant du maïs au quintal, vous voyez autour des années 2012, la somme ça nous ferait cette année.

F. ODET : Même constat – on l'a dit – pour les re-semis de maïs, triste record une nouvelle fois cette année, 315 hectares de re-semis maïs. Des conditions météo très défavorables au printemps, une germination très lente. Des maïs qui ont mis 3 semaines, 1 mois, pour sortir donc des attaques assez

importantes et une période de semis étalée sur une grande période donc favorable aux attaques de sangliers.

R. GARIN : C'est la période où on peut le plus intervenir en tant que Société de Chasse. C'est la clôture des semis de maïs alors maintenant en faisant l'agrainage aussi en forêt en même temps et je pense que là, si tout le monde, se mettait au travail on baisserait la somme des dégâts et les surfaces.

F. ODET : Au niveau des prairies – 2017 légère hausse par rapport à l'année 2016 de 82 on passe à 105 hectares. Je pense que ce n'est une surprise pour personne. Les chiffres de 2018 qu'on vous présentera à la prochaine Assemblée Générale seront nettement supérieurs, on a vraiment eu des grosses attaques dans les prairies à l'automne et au printemps. Surface détruite de céréales, là aussi une augmentation mais qui reste maîtrisée : 93 hectares en 2016, 109 pour la dernière récolte. Donc en conclusion, une année très difficile, importante hausse du montant des indemnités malgré des cours mondiaux des céréales stables et globalement bas. Le printemps a été catastrophique, conditions météo exécrables, elles n'ont pas permis une germination rapide des maïs et la période de semis a été très étalée, on l'a dit. Ces chiffres confirment, également, la très forte population de sangliers qui était présente sur le terrain, on l'a vu dans les prélèvements et une faible fructification forestière, notamment sur la zone montagne a accentué ces dégâts et se répercute très largement en ce début d'année avec d'importants dégâts sur prairies. Comme l'a dit Robert précédemment, la protection, l'agrainage dissuasif et la pose de clôtures électriques s'avèrent indispensables pour limiter ces dégâts. On va maintenant passer au bilan « Petit Gibier », je vais passer la parole à Gérard PIQUANT, Vice-Président de la Fédération sur le secteur plaine et Florian MAURIN.

M. le PRÉSIDENT : Merci donc on va passer à un autre sujet, un point sur le petit gibier donc Gérard PIQUANT, Vice-Président de la Fédération de Chasse qui représente la plaine et puis Florian MAURIN, c'est – je ne vais pas dire un nouveau technicien à la Fédération puisqu'il est là depuis déjà quelques temps – Florian a remplacé, a succédé à Antoine FRANÇOIS.

F. MAURIN : Merci Président. Donc comme on vous l'a dit, je vais vous faire le bilan des prélèvements de petit gibier. Donc le bilan des prélèvements de petit gibier s'est fait d'après le retour des bilans que vous nous avez rendus sur le petit gibier et qui nous ont été adressés. Il faut savoir que le taux de retour de ces bilans de prélèvements est d'environ 61 % donc il est en baisse d'environ 10 % par rapport à la saison dernière où on avait 71 % de taux de retour donc ça fait 678 questionnaires retournés, ce qui représente à peu près 10 500 chasseurs. Donc il y avait 796 questionnaires retournés l'année dernière. Donc nous avons besoin de ces chiffres pour que le taux de retour avoisine les 100 % et qu'on puisse analyser vos données de prélèvements. Vous allez voir – je vais vous le dire un peu plus loin – mais ça fausse pas mal les données. Donc au niveau du lièvre, 4 108 lièvres faits cette année, 4 600 environ l'année dernière, ça fait 500 lièvres de moins. Là je pense, par exemple, que le taux de retour y est pour quelque chose. Au niveau du lapin, 770 au lieu de 1 500, alors là je ne suis pas sûr que ce soit le taux de retour mais les lapins, c'est en baisse, tout le monde le sait, on a du mal à les réimplanter. Au niveau du faisan 27 190 faisans ont été prélevés sur 47 972 lâchés, ça fait un taux de reprise de 57 % donc celui-là il n'est plutôt pas mal le taux de reprise et puis j'ai calculé, ça fait à peu près 2,5 faisans par chasseur, les 27 000 faisans prélevés. Au niveau des perdrix grises, 5 178 perdrix sur 11 000 lâchées, ça fait un taux de reprise de 47 % qui est un peu plus faible que pour le faisan et la perdrix rouge 5 137 sur 11 000 avec un taux de reprise qui est à peu près identique à 43 %. Donc pour les perdrix grises et perdrix rouges, ça fait à peu près une perdrix par chasseur cette année. Au niveau des bécasses, 3 477 bécasses ont été prélevées, ça fait 800 de moins que l'année passée alors ça peut s'expliquer par le mauvais taux de retour des bilans de prélèvement mais ça peut aussi s'expliquer par le fait qu'il y ait eu une très mauvaise année de

reproduction en Russie et donc il y a eu moins de jeunes, donc moins d'oiseaux et, qui plus est, j'y reviendrai par la suite, mais on a eu tendance à prélever beaucoup d'adultes. Sur le reste, c'est à peu près stable : alouettes 248 ; pigeons ramiers qui je pense est un gibier d'avenir puisqu'il est de plus en plus nicheur chez nous donc on en a toute l'année 6 619 ; la tourterelle des bois 200 : la tourterelle turque 789 : la caille 278 et puis les grives et merles au total les turdidés ça fait 3 200 turdidés donc 1 580 et quelques musiciennes, à peu près 500 de draines ; 234 litornes ; 388 mauvis et 535 merles.

Donc au niveau de la répartition des prélèvements sur le lièvre, donc là on peut voir que les prélèvements sont assez anecdotiques en montagne. Alors premièrement, je pense qu'il y en a un peu moins quand même qu'au niveau de la plaine mais je pense aussi qu'il y a moins de chasseurs, que le lièvre est moins chassé sur la partie montagne. Sinon sur la partie plaine, on peut voir que c'est dans l'UG 4 qu'il y a le plus de prélèvements de lièvres et l'UG 4 bizarrement, c'est l'unité de gestion où il y a un plan de gestion lièvre. Donc ça veut dire plusieurs choses : c'est déjà que le plan de gestion lièvre fonctionne puisque c'est là qu'il y a le meilleur prélèvement de lièvres et que pour rassurer d'autres unités de gestion, ce n'est pas parce qu'il y a un plan de gestion qu'on ne prélève pas de lièvres. Au contraire là, ça le démontre.

G. PIQUANT : Oui alors je vais intervenir là au niveau des retours de vos prélèvements. J'estime que c'est inadmissible qu'on ait un taux de retour si peu élevé, c'est la moindre des choses d'envoyer vos réponses parce que je pense qu'on a besoin de vos données. Il faut faire un effort pour nous envoyer vos réponses et c'est la moindre des choses pour que l'on ait quand même les suivis. Voilà.

F. MAURIN : Donc ensuite, on va parler des prélèvements de « gibier d'eau ». Donc là, vous avez la liste mais ça fait à peu près 15 000 canards de prélevés, 15 700 canards de prélevés cette année sur le département ça fait, à peu près, 1,5 canard par chasseur. Là, il faut quand même souligner qu'il y a 60 % des prélèvements qui ont été réalisés par l'UG 3, ce qui paraît assez logique étant donné sa configuration. Là où on voit le taux de retour et où je vais appuyer Monsieur PIQUANT sur le fait qu'il faut bien nous retourner les bilans de prélèvements, c'est pour le colvert, donc 13 364 colverts de prélevés sur 7 600 lâchés mais 18 000 prélevés en 2016/2017 donc là ça fait 4 500 colverts en moins. Alors je pense qu'il y a l'effet sécheresse de l'année qui vient de s'écouler, enfin de la saison qui vient de s'écouler, puisque quand même globalement il y a eu nettement moins de canards mais je pense aussi que le taux de retour joue aussi sur le chiffre. Au niveau des Sarcelles d'Hiver qui viennent en 2^{ème}, 909 prélèvements. Le premier canard plongeur qui vient, c'est le fuligule milouin, ça ce n'est pas illogique mais donc là on a une baisse par rapport à l'année dernière, 466 prélèvements. Le chipeau donc 343 ; la nette rousse 255 : le fuligule morillon 171 : le canard souchet 102 ; le siffleur 132 et puis le pilet 44. Au niveau des oies, c'est surtout là qu'on voit le non-retour des bilans de prélèvements puisque 53 oies ont été prélevées selon les bilans alors que déjà l'année dernière on était à 144 et cette année, je pense que les oies elles étaient quand même là et il y en a eu beaucoup plus de prélevées. Il n'y a pas les chiffres qui s'affichent mais je vais vous les donner. Donc en vert, sur le camembert donc c'est le canard colvert qui représente 84 % des prélèvements, donc ça, ça ne surprend personne. En rouge c'est le milouin qui représente et qui est le premier canard plongeur. En orange, c'est la sarcelle d'hiver qui représente 6 %. Les autres canards de surface sont en bleu et représentent 4 %, les autres canards plongeurs représentent 3 % et sont en vert clair. Donc on peut voir qu'il y a plus de 90 % des prélèvements qui sont des canards de surface, qu'il y a une chute sur l'ensemble des prélèvements certainement due aussi à l'année de sécheresse qu'on a eue par rapport aux étangs, très peu d'eau donc peu de prélèvements, les canards se sont peu arrêtés et notamment sur le milouin où là, quand même, on a une belle baisse. Au niveau du reste du gibier

d'eau donc la foulque macroule 406 prélèvements, la bécassine on est stable, on est même plutôt bien 779 prélèvements et le vanneau huppé 58.

En ce qui concerne les bilans des prélèvements sur les espèces prédatrices donc renards et autres prédateurs semblent plutôt stables au niveau des prélèvements : 1 427 renards de faits, 80 blaireaux – alors là je mets un petit point, c'est pour ça qu'on a mis en action de chasse puisque là c'est les blaireaux uniquement prélevés à tir et non au déterrage qui ont été inscrits, c'est pour ça que le nombre est si faible. Les autres mustélidés donc où on met dedans la fouine, la martre, le putois, l'hermine, la belette, c'est 186 mustélidés donc, ragondins 5 666, rats musqués 331 donc là on est stable. Au niveau des volatiles, la corneille noire 2 950 presque 3 000, le corbeau freux 2 000, la pie bavarde 201, en espérant que les prélèvements augmentent les années prochaines puisque comme vous le savez, elle n'est plus piégeable donc normalement l'espèce est en train de se développer donc on le voit bien donc je pense que ce chiffre va augmenter et je l'espère, je compte sur vous d'ailleurs. Le geai des chênes 617 et les étourneaux à peu près 1 000.

Donc en bilan de tous ces prélèvements « Petit Gibier », on peut voir pour le lièvre, une baisse des prélèvements pour la 2^{ème} année consécutive alors que la reproduction semblait correcte donc là c'est soit que l'on s'est trompé et que la reproduction ne l'a pas été ou alors il y a eu de la mortalité après reproduction ou soit que le bilan des prélèvements n'a pas été assez renvoyé donc en fait on n'a pas pu comptabiliser tous les lièvres que vous avez pu prélever. Au niveau des lapins, donc des prélèvements de plus en plus faibles et une forte difficulté pour reconstituer des populations donc ça, ça ne surprend personne. Au niveau du pigeon ramier, des prélèvements toujours importants avec une augmentation des effectifs nicheurs locaux – comme je vous le disais tout à l'heure – donc ça je pense que c'est un gibier d'avenir. La bécasse, c'est une saison moyenne comme je vous le disais pour revenir par rapport à la reproduction qui a été mauvaise en Russie où on a eu assez peu d'oiseaux par rapport aux autres années et en plus que des adultes et pour finir le gibier d'eau où là ça a été plutôt mauvais, dû notamment au manque d'eau sur les nombreux étangs et la mauvaise reproduction mais ce n'est pas la 1^{ère} année donc on aimerait que ça change donc si vous pouviez essayer de travailler avec les agriculteurs pour laisser des bandes enherbées autour des étangs, etc... pour que la reproduction s'améliore.

G. PIQUANT : Alors au niveau des baisses de population, on se rend compte qu'on a énormément de prédateurs, c'est-à-dire au niveau corbeaux. On voit énormément dans des secteurs, vraiment des nuages de corbeaux. Je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose, les jeunes qui veulent se faire plaisir peuvent aller effectuer des tirs de corbeaux avec les tenues de camouflage et tout ce qui s'ensuit et il y a moyen de faire des beaux tableaux. Il y a des secteurs en Dombes où c'est mis en place, ça fonctionne très bien. Alors je pense qu'il va tous falloir se donner la main et essayer de faire un effort de ce côté-là parce que si on ne limite pas les prédateurs, on n'aura pas d'augmentation de population de notre gibier.

F. MAURIN : Eh bien je remercie Monsieur PIQUANT, je remercie Monsieur le Président de m'avoir donné la parole et puis je vous remercie à vous aussi et puis je vais donner la parole à mon directeur.

M. le PRÉSIDENT : Il y a une intervention avant. Une intervention de Laurent. Juste une petite intervention de Laurent juste avant. Allez-y !

LAURENT : Juste avant de donner la parole à Julie pour parler des intercultures. La Fédération a été saisie par les déterreurs depuis le début de la semaine qui nous demandent qu'on attire votre attention sur le fait qu'ils sont disponibles dans le département, qu'ils interviennent gratuitement. Donc dès lundi, sur la page d'accueil du site de votre Fédération vous aurez les coordonnées, téléphone portable et mail, de Monsieur CURT Daniel le Président et de Monsieur Maxime

MANISSIER qui s'occupe également de tout ça. Donc n'hésitez-pas, c'est la période hein ! vous savez pour faire appel aux déterreurs. C'est une chasse spécialisée, c'est une activité légale qui est encadrée donc il n'y a pas de souci à faire appel à eux donc dès lundi sur la page d'accueil du site de la Fédération vous aurez les coordonnées de ces deux personnes.

M. le PRESIDENT : Donc Julie VIALON.

J. VIALON : Alors moi je vais vous faire le bilan des intercultures. Alors le bilan des intercultures sur la saison 2017. Il y a eu 164 dossiers qui sont revenus à la Fédération donc 145 communes, comparé à l'année passée il y avait 161 dossiers donc on est en augmentation par rapport à l'année passée. Il y a eu 1 763 hectares implantés soit une augmentation par rapport à l'année passée de + 10 %. Donc sur cette carte vous pouvez voir l'implantation des intercultures. En vert, les chasses communales, en jaune les chasses privées et en rouge les chasses où il y a des chasses privées et des chasses communales. Vous pouvez voir que c'est la partie où il y a les zones vulnérables donc qui sont obligées d'implanter des intercultures pour mettre des couverts sur leurs terres. Les surfaces attribuées et réalisables, donc vous pouvez voir la répartition par UG en surfaces. Donc il y a une plus grande surface qui a été implantée en plaine où les zones vulnérables donc 291 hectares sur l'UG 2, 210 sur l'UG 3, 376 sur l'UG 4, presque 400 sur l'UG 6 et vous pouvez voir par rapport à la montagne 98 sur l'UG 9, 97 sur l'UG 10 mais qui sont en augmentation.

G. PIQUANT : Alors je pense qu'il faut inciter un maximum de personnes ou de chasses à mettre des couverts parce que bon c'est quand même un couvert, certains pour le gros gibier mais bon, ne pas aller en excès non plus parce que tel les types « moutarde », c'est des nichoirs à sangliers mais autrement tout ce qui en couvert pas trop élevé pour le petit gibier, le lièvre, le faisan c'est sûr que bon on garde quand même une population quand même assez longtemps dans ces cultures.

J. VIALON : Alors là vous pouvez voir le pourcentage des types de cultures implantées, donc vous pouvez voir que la moutarde représente 36 %. On fait les intercultures depuis 2009 et avant on était à 95 % en moutarde donc on peut voir qu'il y a une nette amélioration pour les types de cultures. Donc il y a un peu plus de Mélagri, du Chloromix, du Fenestra et de l'Intercouv et de la phacélie. On peut voir qu'il y a 19 % de Mélagri O, donc vous diversifiez un peu les cultures et vous mettez un peu moins de moutarde. Voilà merci. Je vais passer la parole à Cyril MANOS.

C. MANOS : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous donc maintenant, on va passer à l'atelier sanitaire donc, notamment, pour vous donner un bilan du réseau SAGIR donc qui est le réseau de surveillance sanitaire dans le Département. Donc tout d'abord on va faire un point sur l'échinococcose alvéolaire dont l'hôte principal est le renard donc cette maladie concerne beaucoup d'entre nous, pratiquement tous les chasseurs notamment par le biais des chiens et la manipulation de l'animal en lui-même. Donc il y a eu une étude qui est en cours actuellement puisque les prélèvements ne sont pas tous réalisés, l'étude qui est faite avec en partenariat FDC ELIZ et LDA donc ELIZ c'est la lutte contre les zoonoses, l'entente pour la lutte contre les zoonoses et le Laboratoire d'Analyses de l'Ain. L'étude consistait à prélever 100 renards sur le département, entre octobre et fin avril. Actuellement, les prélèvements vont se poursuivre en 2019 puisque sur les 100 renards à prélever, on en a à peu près 65 dont 60 qui ont été analysés. On verra plus tard dans la diapositive suivante la carte des premiers retours des analyses. Les prélèvements sont effectués sur des carrés de 8 kilomètres de côté, donc on prélève à chaque fois un renard tous les 8 kilomètres de côté. Pour vous illustrer les carrés, donc vous avez la carte départementale et là vous voyez donc les endroits où il y a les ronds, c'est où il y a déjà eu des prélèvements et vous pouvez voir qu'il y a – en ronds rouges – les positives et en vert les analyses négatives. Donc on a 14 analyses positives quand même et 46 négatives. Ce qui est à noter, c'est surtout la propagation de la maladie sur la zone « plaine » puisque d'habitude,

elle était plus présente sur la partie « montagne » du département et là on constate une avancée sur la plaine. Donc pour mémoire, lors de notre précédente étude, 20 % des renards principalement donc en zone de montagne, étaient porteurs du parasite et il y avait seulement un en plaine et à ce jour donc vous pouvez voir qu'il y a 7 analyses positives en plaine voilà ! Donc dans le Jura pour info, il y a 50 % des analyses qui sont revenues positives.

Non présenté : Alors ce n'est pas parce que c'est vert que c'est forcément négatif, il faut quand même être prudent. Histoire sanitaire, manipulez quand même les renards avec des gants parce qu'on voit encore beaucoup de chasseurs toucher les renards comme ça, à doigts nus, il y a danger parce que vous savez que c'est transmissible à l'homme. Alors prenez quand même des précautions.

C. MANOS : Oui de toute façon, il faut prendre des précautions. Bon ça, ça commence un petit peu à rentrer dans les mœurs mais il faut prendre des précautions pour toucher, d'ailleurs, tous types bah de gibiers ou autre, voilà. Petit aparté sur les zones blanches, vous avez, éventuellement ceux qui se sentent concernés, ceux qui se voient sur la carte, vous avez jusqu'à la fin du mois pour nous transmettre éventuellement des renards qu'on pourrait inclure, justement, pour les analyses de cette année donc vous prenez contact avec votre agent de secteur et si possible un renard qui n'a pas de lésions au niveau des intestins.

Donc ensuite on va passer au bilan de la recherche de Trichine donc qui concerne notamment les langues que vous nous faites parvenir donc pour la plupart d'entre vous faire les analyses dans le but de faire vos repas de chasse ou éventuellement vos transformations. Donc sur la recherche de Trichine, il y a eu 256 analyses cette année toutes négatives. Il n'y a pas eu de souci de ce côté-là. Donc on profite de cette diapositive pour vous rappeler que la future formation initiale « Gibier » se tiendra le jeudi 17 mai 2018. C'est en demi-journée donc si vous n'êtes pas inscrits et que vous souhaitez le faire, eh bien, vous appelez les bureaux à la FDC et par contre les places sont limitées donc il n'y aura peut-être pas de place. Dépêchez-vous à appeler dès lundi si vous voulez participer à ces formations.

Donc ensuite on a les résultats sur le département de l'Ain, le nombre d'analyses par espèce. Donc du 20 avril 2016 au 10 avril 2017. On peut constater simplement une diminution du nombre d'analyses en sachant que les 2 espèces qui se détachent sont le lièvre et le chevreuil, qui sont le plus communément analysés. Ensuite un petit bilan, donc sur la diapositive vous pouvez voir par espèce, les retours d'analyses. Donc vous pouvez constater qu'il n'y a pas eu d'Influenza Aviaire dans notre département cette année. Donc pas de grippe aviaire. Les pneumonies, par contre, sur toutes les espèces ont été constatées, surtout dues à un début d'année 2018 très humide et notamment au niveau du lièvre, vous pouvez constater qu'il n'y a pas eu de Tularémie de constatée.

Non présenté : Oui je vais revenir sur les analyses Trichine, ce n'est pas parce qu'on n'est pas contaminé par la Trichine qu'il faut relâcher vos analyses. Faites vos analyses parce que bon, tout peut arriver, ça peut être un véritable souci un jour ou l'autre.

C. MANOS : Ensuite je vais vous faire un petit point sur la Peste Porcine Africaine donc c'est un document qui a été présenté au congrès de la FNC à Lyon le 22 mars dernier, présenté par un groupe de travail sanitaire de la FNC. Donc la Peste Porcine Africaine, un petit historique, c'est un virus originaire d'Afrique Sub-Saharienne. Dans les années 60, elle a été introduite en Europe par la viande de porc contaminée puis il y a eu la mise en place d'un programme d'éradication de la maladie. En 1974, un dernier foyer français, elle était donc toujours présente en Sardaigne mais sans mortalité importante. Donc surtout sur les petits élevages de porcs et de sangliers. En 2017, le virus a de nouveau été introduit sur le continent européen en Géorgie par le biais d'eaux grasses d'un bateau et puis la propagation dans le Sud-Ouest de la Russie. Après 2011, un foyer en Ukraine est apparu

donc en 2012, en 2013 un foyer en Biélorussie et puis donc en 2014 le premier foyer en Europe apparaissait en Lituanie et puis en Pologne. Depuis, il y a eu une extension dans les Etats Baltes, en Roumanie, République Tchèque, Moldavie et vers l'Ouest de la Pologne donc voilà pour l'historique. Ensuite la caractéristique du virus – donc c'est un virus qui touche les suidés, donc le porc et le sanglier, et qui provoque des hémorragies. C'est une maladie qui est très résistante dans les matières d'origine animale surtout donc dans les produits alimentaires donc ils résistent à la congélation, à la salaison. Présents aussi dans les gouttes de sang donc sur les semelles de chaussures, de bottes, dans les bas de caisse des véhicules, notamment aussi sur les cadavres et aussi sur les déchets animaux et les effluents d'élevage donc les eaux grasses, etc... Donc la contamination, on peut s'apercevoir qu'elle peut se faire très facilement et simplement un reste de sandwich mangé par un sanglier peut propager la maladie. Ensuite quand l'infection arrive sur une population, la mortalité est importante donc c'est surtout des animaux adultes et des jeunes adultes et ce qui est important à noter c'est des animaux bien portants. Il n'y a pas de maigreur forcément de constatée. La mortalité est très rapide et donc peu de lésions à l'autopsie puisque c'est hémorragique. Le déplacement de la maladie, ça c'est très important aussi, sans intervention humaine, il est de 1 kilomètre par mois donc ça peut aller très vite et donc si ça venait à arriver chez nous, ce serait une catastrophe, bien sûr pour la filière porcine qui ne pourra plus exporter. Donc un petit état des lieux en Europe, donc la contamination peut se faire par plusieurs biais et les espèces touchées peuvent être – il n'y a pas uniquement que le sanglier qui peut être touché –en Estonie, c'est des exemples justement d'apparition de la maladie. En Estonie, la maladie est arrivée par le transport de roues et de bas de caisse de camions d'exploitation forestière. En Pologne, il y a la proximité géographique avec la Biélorussie et par le biais d'un transport d'un produit contaminé. Dans la République Tchèque, donc c'est la charcuterie contaminée jetée dans les poubelles visitées par les sangliers qui ont amené la maladie. En Roumanie, principalement des cas porcins transmis par la filière porc. Donc vous voyez qu'il y a une grande diversité de situations mais ce sont systématiquement les activités humaines qui ont transporté la maladie notamment, surtout, sur des longues distances. Donc ici, vous avez une carte qui représente les foyers de la maladie. En rouge, vous avez les cas sauvages et en bleu les cas domestiques. Bon les cas domestiques, c'est propagé par les raisons qu'on vient d'évoquer.

Ensuite on va parler de la prévention et de la surveillance. Donc une arrivée en France de la maladie et donc on peut dire qu'elle a une probabilité non nulle, ça veut dire qu'elle peut arriver. Donc à priori plutôt par des activités humaines qu'on a évoquées auparavant donc viande, animaux, tourisme, chasse. Cette probabilité est la même dans tous les départements et pas dans ceux où les sangliers sont les plus denses puisque des sangliers il n'y en a pas forcément dans les mêmes densités mais il y en a de partout quand même. Cependant la gestion des cas sera plus facile dans les populations les moins denses puisqu'il y a moins de contact avec les animaux. Ensuite donc pour prévenir l'introduction, donc il faut comme bien d'autres maladies, on a eu des exemples avec la grippe aviaire on a l'habitude, donc le nettoyage des bottes, nettoyages des vêtements, du matériel, des véhicules et surtout en cas de chasse en Europe de l'Est hein puisque maintenant les voyages de chasse sont bien pratiqués, donc on fait attention à tout ça. Donc pas de transport de matière animale ni de sanglier en provenance de ces pays bien sûr. Pour gérer au mieux et au plus vite, bien surveiller tout sanglier et ça c'est important en bon état trouvé mort donc dès que quelqu'un trouve un sanglier en bon état mort, tout de suite appeler l'agent concerné par le secteur et l'emmener au laboratoire pour autopsie. Donc toute mortalité anormale doit être analysée puisqu'il faut surveiller la moindre arrivée. Donc ici vous avez les logos des différents partenaires qui font partie de la plateforme d'Epidémiologie de santé animale qui s'est occupée d'étudier justement l'arrivée de cette maladie. Merci pour votre attention.

Non présenté : Il faut rajouter que cette maladie, elle est à nos portes. Elle est aux pays de l'Est, ce n'est pas loin de chez nous. Il y a des chasseurs qui vont pratiquer leur plaisir là dans ces secteurs, alors faites attention. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel technique pour la réalisation de tout ce diaporama.

M. le PRÉSIDENT : Donc on va arriver au terme de ces présentations techniques, maintenant je vais donner la parole à des intervenants. J'ai souhaité que Monsieur PHILIPPE, le Président de la Randonnée Pédestre nous dise un mot, Monsieur PHILIPPE on aura l'occasion de se rencontrer tout prochainement pour établir cette convention comme on en a parlé tout à l'heure.

M. PHILIPPE : Je vous remercie Président. Bonsoir à tous. Comme l'a souligné le Président GRIFFON à savoir que la Fédération Française de Randonnée Pédestre dont je suis le représentant dans le département de l'Ain et la Fédération Nationale de la Chasse ont signé une convention partenariat le 23 mars 2018 et d'ailleurs le communiqué de presse dit bien « chasseurs et randonneurs sur le chemin du bien vivre ensemble » et pour reprendre un petit peu un des thèmes de la convention, randonneurs et chasseurs aspirent à une cohabitation harmonieuse et sereine sur ces espaces naturels et ruraux et ce dans le respect des activités de chacun et de la règlementation. Donc en fait, nous ce qui nous intéresse en tant que randonneurs, c'est de créer une communication entre les clubs de randonnée et les sociétés de chasse locales et c'est la raison pour laquelle nous allons travailler avec le Président GRIFFON, pourquoi pas créer un groupe de travail qui nous permettrait d'élaborer quelque chose autour de la communication entre nos deux activités ce qui permettrait de partager pourquoi pas l'espace, ce qui n'est pas forcément le cas en cas de battue aujourd'hui. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur PHILIPPE. Alors maintenant j'avais prévu de passer la parole à Monsieur LEGOUGE mais Monsieur LEGOUGE, étant donné que le représentant du Préfet, Monsieur PERRIN est intervenu et bien Monsieur LEGOUGE n'a plus – on va dire – droit à parler après le Préfet ou son représentant. Donc Monsieur LEGOUGE, je vous en excuse tout à fait hein, il y a un protocole à respecter et puis ma foi, ce sera pour la prochaine fois voilà ! Donc maintenant je vais passer la parole à Monsieur ROLLET, Président de la Pêche, va nous dire deux mots. Il a son assemblée, je crois la semaine prochaine.

M. ROLLET : Bonjour à tous. L'assemblée générale de la Pêche, c'est dans 8 jours, vendredi soir prochain à Bourg. Je ne vais pas être long tout simplement je voudrais vous parler de vous à la chasse, vous avez le sanglier qui vous pose beaucoup de problèmes, nous, nous avons le silure qui nous pose beaucoup de problèmes car on le voit maintenant de partout, dans toutes nos rivières, petites rivières, fleuves, lacs, dans les lacs je pense que certains pêcheurs ne sont pas honnêtes parce qu'ils en ont lâchés parce que je ne vois pas... ils n'ont pas... c'est pas des canards, c'est des poissons donc ils ne peuvent pas passer d'une montagne à l'autre pour... donc ça a été aleviné volontairement. On trouve de tout quand on fait un contrôle stomacal, donc du silure, on trouve de tout. On trouve des petits canards, des petits colverts, des gros colverts, n'importe quoi, du plastique... c'est un poisson qui est vorace, très vorace. Dernièrement, sur le terrain il est resté un silure de 2m40 après que la Saône soit rentrée dans son lit. Il avait 80 kilos de poisson dans l'estomac – des brochets, des tanches, des carpes, etc... il y avait même un silure. Donc nous on a un problème. Alors le problème, il est qu'on a des pêcheurs qui sont pour et puis des pêcheurs qui sont contre. A Paris on ne fait rien, alors voilà quand même un problème et je pense que vu ce qu'on trouve dans les estomacs, les canards et tout ça, je pense que ça concerne aussi la chasse. Je voudrais aussi parler du cormoran et du harle bièvre, ce sont des oiseaux piscivores, je suis content que Joanny ait parlé du cormoran parce que ça devient un problème, un problème majeur aussi pour tout le monde des pisciculteurs. Je finirai par te remercier Joanny de nous avoir invités, les pêcheurs et je vous

remercie, vous avez été tranquilles aujourd'hui, j'espère que dans 8 jours, j'aurai une assemblée aussi tranquille que la vôtre. Merci.

M. le PRÉSIDENT : Merci Marc de ton intervention. Bien sûr, je te l'ai dit je serai à ton assemblée générale la semaine prochaine. Maintenant je vais passer la parole à Michel JOUX pour la 1^{ère} fois en tant que Président de la Chambre d'Agriculture.

M. JOUX : Merci Président pour mon 1^{er} discours en tant que Président de Chambre, je vais essayer d'être précis, court et bien entendu pas trop long, merci Président donc de me donner la parole. On a de très, très bonnes relations puisqu'on se parle souvent, on s'appelle souvent et c'est vrai qu'au niveau de la Commission de la Chasse, on a souvent des relations et souvent des relations constructives et des positions communes parce qu'à un moment donné on en discute et c'est comme ça que ça marche. Je salue très rapidement et collectivement, bien entendu, les députés mais aussi le Vice-Président du Conseil Départemental, le Président de la Fédération de Pêche et bien entendu tout le Conseil qui est au 1^{er} rang de la Fédération qui a un travail important et plus particulièrement mon Vice-Président, Gilles BRENON et secrétaire général de la Fédé avec mon Vice-Président Gilbert LIMANDAS qui est l'ancien président de la Chambre d'Agriculture. Pas mal de similitudes, tout de même, dans le monde de la chasse et le monde agricole. Vous êtes des acteurs du territoire, tout comme d'ailleurs les agriculteurs, vous connaissez le territoire, vous aimez le territoire, vous avez sans aucun doute la vision du territoire et vous êtes des passionnés tout comme d'ailleurs les agriculteurs. Pour l'instant ça va dans le bon sens. Votre activité est indispensable parce qu'à un moment donné, vous régulez aussi toutes les populations qui, souvent, sont en trop y compris d'ailleurs le gibier, le renouvellement de vos générations et surtout de vos membres sont quand même compliqués tout comme d'ailleurs les agriculteurs, vous voyez qu'on a quand même pas mal de points communs et vous êtes souvent critiqués à peu près comme souvent les agriculteurs et un dernier point commun, tout de même, et ce n'est pas le plus petit c'est les écolos, ils ne vous aiment pas et ils ne nous aiment pas. C'est vrai que ça donne quand même pas mal d'éléments pour que l'on soit des alliés dans le combat qu'on peut mener sur le territoire. Alors un petit point qui diverge souvent et on en discute souvent avec votre Président, c'est bien entendu les sangliers avec la problématique des dégâts, alors il faut qu'on puisse avoir une action de chasse et j'ai vu dans les chiffres ce soir que cette année vous avez fait une action de chasse importante, vous êtes montés à plus de 7 500 sangliers abattus ce qui va dans le bon sens parce qu'à un moment donné, c'est vrai que s'il y a des animaux abattus, il y a moins de dégâts et ça va totalement dans le bon sens. Merci à ceux qui posent des clôtures parce que je sais que c'est un gros boulot, les agriculteurs au moins dans une très, très grande majorité vous donnent un coup de main en essayant de décaler les rangs, tout ça. Il y en a quelques-uns, je sais, qui ne sont pas tout à fait dans ce sens-là mais quand même la très, très grande majorité vont dans le bon sens, il y a aussi des fois qui sont une petit peu limite, on ne va pas parler de ceux qui ne vont pas, au contraire on va parler de ceux qui vont bien et il est vrai qu'on est quand même assez inquiets des dégâts qui pourraient arriver à l'avenir. Alors, tout à l'heure, on a dit à la tribune que c'était une chance d'avoir des maïs très peu chers, alors nous, on aimerait bien qu'ils montent un peu et qu'on n'ait point de dégâts, comme ça on pourrait avoir un compromis assez important entre nous mais bon on n'en est pas tout à fait là. Deux ou trois mots pour finir, les intercultures 1 800 hectares, ce qui est quand même quelque chose d'important, et c'est vrai que les agriculteurs donnent un coup de main, préciser pour celui qui n'aurait pas tout à fait l'information que les intercultures ne sont pas traitées et sont plutôt broyées en fin d'année parce qu'à un moment donné il faut savoir ce qu'on veut faire sauf peut-être un ou deux qui ne le font pas mais on va essayer de faire ce qu'il faut pour que ça aille bien et deux autres points pour finir, la prédation et bien entendu la régulation avec tous les cormorans, les blaireaux et toutes les sortes quand même d'animaux qu'il faut réguler et c'est vrai que vous faites un gros boulot et aussi

un point sur le loup. Je vais m'arrêter quelques instants sur le loup, alors je ne sais pas si vous y êtes pour quelque chose ou si le loup n'est pas dans l'Ain, si c'est le cas je vous remercie si ce n'est pas le cas tant pis et si vraiment c'est le cas eh bien je vous demande de continuer l'action dans ce sens-là parce que ça nous va bien. Une dernière chose pour finir, Président, votre Président National a rencontré une responsable professionnelle, je sais que ça a été un peu houleux mais n'empêche qu'au niveau départemental, on discute et on a des positions communes, on va essayer de faire remonter au niveau national pour qu'on puisse continuer à avancer et je sais que ça va mieux donc merci Président, j'espère ne pas avoir été trop, trop long.

M. le PRÉSIDENT : Merci Michel, effectivement qu'il y a eu un peu de tension sur le plan national entre la Fédération Nationale et surtout la Présidente de la FNSEA. Je pense que les choses vont rentrer – on va dire dans l'ordre – qu'il va y avoir une prochaine réunion et que ces tensions là vont s'atténuer. En tous cas, dans notre département, on a toujours été avec le monde agricole, essayé de travailler le plus... en tous cas on se parle et on tombe d'accord aussi bien quand on se rencontre que dans les commissions « dégâts » notamment. Voilà merci Michel et merci aux agriculteurs aussi pour ce qu'ils font. Donc maintenant je vais passer la parole à mon voisin, Jean Yves FLOCHON qui représente le Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean DEGUERRY.

M. FLOCHON : Merci Président, je voudrais excuser, effectivement, notre Président Départemental, Jean DEGUERRY qui était retenu ce soir par une autre obligation. Je voudrais saluer l'ensemble de votre Conseil d'Administration, saluer les députés Charles de la VERPILLIERE et Xavier BRETON, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Secrétaire Général de la FDSEA, l'Ancien Président et puis le Président de la Fédération Départementale de la Pêche et vous tous, vous remercier pour votre invitation. Il y a un an, le Conseil Départemental vous avait sollicité pour qu'on puisse conclure une convention qui nous permette de rationaliser nos interventions pour faire en sorte que vos interventions et les nôtres, celles du Département soient véritablement complémentaires. Nous avons une convention pluriannuelle qui nous permet d'articuler vos interventions et de cadrer les objectifs avec ceux que porte le Département notamment sur ses compétences liées à l'entretien des espaces naturels sensibles, liés à la protection des automobilistes sur les routes, à la protection contre les collisions routières et tout cela donc a débouché sur la signature d'un engagement qui fait que cette année nous avons consacré et vous l'avez parfaitement présenté tout à l'heure un peu plus de 150 000 € aux actions que vous portez au service de la faune en général et, notamment aussi, pour la protection contre les espèces nuisibles. C'est quelque chose d'important, c'est une action qui est fortement mobilisatrice qui est en plus de l'action de chasse, ce n'est sans doute pas toujours la plus enrichissante quand il faut aller traquer les renards ou les ragondins, néanmoins on voulait vous remercier de l'action que vous avez au service de la faune et de la flore en général parce qu'effectivement les deux se conjuguent. Je voudrais insister sur l'attention que l'on porte à l'évolution de vos plans de chasse et à la bonne tenue, bonne tenue des objectifs que vous vous êtes assignés effectivement donc qui est important, que vous puissiez tenir et remplir vos objectifs. L'Administration y est attachée, le Département aussi parce qu'effectivement il y a nécessité d'un équilibre. Je participais mercredi soir à l'Assemblée des Communes Forestières et qui sur la partie « montagne » s'inquiètent, notamment, de l'augmentation des populations de cerfs. Je sais qu'il y aura une rencontre de concertation dans les jours à venir, je voudrais dire que le Département qui consacre, notamment, des fonds pour encourager la régénération forestière, encourager la replantation, est effectivement sensible à ce que les populations de cerfs restent dans des normes, dans des proportions compatibles avec le bon équilibre, également, de nos massifs forestiers mais je sais qu'on peut compter sur, à la fois votre compréhension et votre détermination à faire en sorte que l'ensemble des acteurs puissent intervenir dans de bonnes conditions, que chacun ait véritablement sa place. Aujourd'hui le Département donc, dans des conditions qui sont toujours un

peu compliquées dans la gestion financière mais on voit que dans ce domaine-là c'est compliqué partout et y compris chez vous. Il est important que l'on puisse bien gérer les choses, nous allons faire en sorte de pouvoir poursuivre nos interventions à vos côtés que ce soit en direction des actions que vous portez en collaboration avec la profession agricole, notamment pour les intercultures, c'est quelque chose auquel nous sommes sensibles ; pour faire en sorte que les équilibres soient préservés partout, j'évoquais la forêt mais on pourrait aussi parler du secteur plus « dombiste », sur l'année écoulée, le Département a fait un effort tout particulier pour essayer de préserver le secteur des étangs, pour faire en sorte que la sécheresse puisse avoir une contrepartie, pour encourager les propriétaires d'étangs à poursuivre le travail pour valoriser les filières piscicoles. Nous avons engagé des crédits importants dans cette direction, c'est aussi un enjeu cynégétique derrière un prolongement de la bonne santé de ces étangs et là aussi, je crois, que nous avons partie liée pour faire en sorte qu'à la fois les activités de pisciculture et cynégétique puissent être bien compatibles et complémentaires. Je voudrais simplement remercier l'ensemble des chasseurs pour leur action dans un département qui est un département qui reste en forte progression démographique, nous avons des populations qui sont très sensibles aux actions, à la présence de la nature, qui sont de plus en plus tournées vers les activités de pleine nature que ce soient les activités de randonnée, le Président de la Fédération y a fait référence tout à l'heure, pour pratiquer du sport en général toute l'année et y compris pendant les périodes de chasse et je pense que les efforts que vous faites pour rendre compatibles, à la fois les activités de chasse et les activités de pleine nature, portent leurs fruits parce que dans l'ensemble de nos communes, je crois que nous avons aujourd'hui peu de griefs qui remontent dans ce domaine-là donc en tous cas merci de pratiquer votre activité en tenant compte aussi bien de la nécessaire complémentarité avec l'ensemble des utilisateurs. Bonne soirée à toutes et à tous.

M. le PRÉSIDENT : Donc je crois que c'est pour conclure parce que Charles ne veut pas parler je crois. Si ?

M. BRETON : Merci Monsieur le Président, merci à vous et à votre Conseil d'Administration de votre invitation. Je vais, effectivement, en accord avec Charles de la VERPILLIERE parler pour deux, ça évitera deux discours à condition que le mien ne soit pas trop long. Je voudrais saluer Jean Yves FLOCHON, Vice-Président du Département, Michel JOUX, le Président de la Chambre d'Agriculture, Marc ROLLET, le Président de la Fédération Départementale de Pêche, les représentants des services de l'Etat qui ont suivi vos travaux et puis vous saluer chacune et chacun d'entre vous. Dire que c'est avec plaisir que nous avons assisté à cette Assemblée Générale puisqu'on a vu des exposés très complets et qui montrent toute la réalité chiffrée de votre activité. Ça montre aussi tout le travail qui est fait au niveau du département, je trouve ça important. On le voit avec des dossiers qui ne sont pas faciles, je pense, notamment, au schéma départemental de gestion et cynégétique. Il y avait eu un gros travail qui avait été fait pour le 1^{er} schéma qui a été renouvelé. A nouveau, il est renouvelé et là ça montre, effectivement, que tout cet investissement en heures de réunions, etc... ça se traduit avec des outils qui permettent, effectivement, eh bien, face aux interlocuteurs que sont, bien sûr, les services de l'Etat mais c'est aussi la population, les associations, etc... d'avoir des documents qui soient cadrés, des pratiques qui, effectivement, correspondent aux attentes. Il y a des sujets qui n'ont pas été faciles, je pense notamment à la taxe territoriale des dégâts, on l'a vu il y a eu un gros travail qui a été fait, qui a été présenté par le Trésorier Adjoint bah je crois que là aussi on peut souligner le travail, ce ne sont pas des sujets faciles, c'est très clair mais c'est en présentant, en travaillant qu'on peut, effectivement, trouver ensemble des solutions et permettre de travailler ensemble. Donc encore une fois un grand bravo pour les travaux de votre Assemblée Générale. Deuxième point, je voudrais parler également en tant que conseiller régional, Etienne BLANC aurait été beaucoup plus à même pour le faire. D'abord parce que c'est un excellent chasseur et en plus, il

est 1er Vice-Président aux finances mais il a dû nous quitter pour aller sur sa commune de Divonne les Bains, simplement pour dire que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été heureuse d'accueillir le congrès de la Fédération Nationale. J'avais pu assister à vos côtés Monsieur le Président et aux côtés de votre Directeur à la session de clôture, je crois que tout le monde était heureux, effectivement, de l'accueil qui avait été fait, à la fois par le Conseil Régional mais également par toutes les fédérations régionales et départementales de notre Région. Je crois que c'était important, il y avait un côté symbolique effectivement de décentraliser ce congrès et de l'accueillir dans une collectivité locale. Je crois que c'est important ça montre, effectivement, que la protection de l'environnement, la gestion de la biodiversité, ce n'est pas le monopole de telle ou telle association mais ça doit être partagé, ça doit être notamment partagé avec les fédérations de chasse et pas simplement au niveau du discours, je crois que ça se traduit par le biais de la convention qui a été signée avec la Région. Jean Yves vient d'en parler au niveau du Département mais on a vu tout à l'heure les actions très concrètes qui permettent effectivement de mettre en œuvre, de traduire cette volonté de travailler ensemble entre collectivités régionales et les fédérations, notamment au niveau départemental. Et puis je finirais avec sur le point de l'Assemblée Nationale avec Charles et avec Damien également, nous appartenons effectivement au groupe d'étude « Chasse et Territoire » qui a été remis en place, à chaque renouvellement de mandat eh bien ce groupe d'étude se remet en place. Il faut savoir que c'est traditionnellement le plus important et là encore, nous sommes plus de 100 – je crois que c'est 105 ou 106 députés – à en faire partie. Il est aujourd'hui installé, il va falloir effectivement que nous ayons à travailler sur les sujets d'actualité. En ce moment il n'y a pas vraiment d'actualité législative qui concerne la chasse directement mais nous sommes toujours dans un état de veille, de vigilance et on sait qu'il y a des sujets, je pense notamment au sujet de la chasse à courre qui, eh bien, agite l'opinion. Et je crois que c'est important que nous soyons vigilants sur des sujets comme ceux là parce qu'on sait qu'il y a une tentation – j'ai l'occasion d'en parler régulièrement à vos assemblées générales – eh bien de certains qui sont dans une logique d'écologisme intégral et radical eh bien à refuser et à voir les espèces animales au même plan que l'espèce humaine. On le voit actuellement sur la Loi qu'on commence à discuter en matière agricole suite aux états généraux de l'alimentation. Il y a un article qui concerne le bien-être animal, c'est bien de progresser sur ce sujet mais là on se rend compte qu'il y a, à nouveau, des idéologues qui sont en train de proposer des amendements qui nous proposent de basculer complètement de civilisation et il faut faire très attention, ça concerne tous les secteurs, que ce soit bien sûr l'agriculture mais également des pratiques comme les vôtres, comme la chasse. En tous cas, sachez que nous seront très vigilants parce qu'on sait qu'il y a quelques combats qui sont très symboliques au niveau de l'opinion, je pense à la corrida, je pense à la chasse à courre mais ce n'est que le début d'un combat qui est engagé, qui vise à interdire, effectivement, beaucoup de pratiques et je crois qu'il faut que là-dessus nous restions très mobilisés ensemble, encore une fois il faut écarter tous les excès qui peuvent être faits et qui sont dommageables mais il faut continuer à travailler ensemble sur ces sujets pour que les pratiques traditionnelles, culturelles que nous avons, nous sachions toujours les faire vivre dans nos territoires et que nous en soyons fiers. En tous cas, vous pouvez compter sur nous pour défendre la chasse à l'Assemblée Nationale et dans nos circonscriptions. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je pense qu'on a parlé longuement tout à l'heure de la réforme du permis de chasser. J'espère que ça va aller au bout hein ! c'est important pour le fonctionnement de la Fédération Nationale et les Fédérations Régionales qui auront demain un rôle à jouer important et puis rôle important dans le sens qu'il doit passer par la reconnaissance du monde de la chasse. Jusqu'à présent je pense qu'on a fait le dos rond devant les écolos qui nous attaquent dans tous les sens et là aujourd'hui il faut se montrer davantage et être respecté en tant que chasseurs. Voilà, merci à vous de ce soutien et merci de vos interventions à tous ceux qui sont intervenus, Michel

aussi, au cours de cette Assemblée. Je vais en profiter avant de finir cette Assemblée Générale, on a des médailles à remettre. Attendez ce sont des médailles de gens d'entre vous qui ont été soit Président pendant 20 ou 30 ans, soit Trésorier et j'ai un peu de peine parce que je n'ai pas le détail de ce qu'ils ont fait. On ne me l'a pas donné. Alors je vais appeler les personnes concernées. Il y a Gérard...

Question dans l'assemblée :

M. le PRÉSIDENT : Oui je vais vous le donner puisqu'il faut que je vous le donne. Je voulais vous faire encore un peu languir mais tant pis. Je vais vous le donner.

Donc la question 1 – Cette taxe territoriale « dégâts » 2016/2017 – la réponse 1 : il y a eu 4 528 voix qui représentent 62,6 %.

Pour la proposition 2 – Il y a eu 2 705 voix qui représentent 37,4 %.

L'adoption des nouveaux statuts – Il y a eu pour : 7 364 voix, ce qui représente 96,99 % et il y a 237 voix contre, qui représentent 3,10 %.

L'approbation du projet du prochain schéma de gestion cynégétique – Pour il y a eu 5 720 voix qui représentent 94,77 % et il y a eu 322 voix contre qui représentent 5,3 %.

Donc, on publiera ces comptes-rendus de vote parce qu'il n'y a pas de raison qu'ils soient cachés. On les mettra sur le site pour que les choses soient claires et précises. Voilà !

Donc c'est conforme, à peu près, à ce qu'on avait envisagé hein les réponses, le schéma il n'y a pas de problème, il est passé très largement et les statuts aussi très, très largement donc voilà !

Je vais procéder à la remise des médailles. Je vais appeler Robert et puis, je crois qu'il y a Robert, il y a Gérard, tu es concerné. Oui c'est sur Ambérieu, donc vient voir, c'est l'ancien Président d'Ambérieu. Monsieur PICOT est là ? Il n'est pas là Monsieur PICOT ? Allez, il faut venir ! Il faut venir et puis Robert et puis j'appellerai Monsieur MINIATTI. Monsieur MINIATTI, je suis heureux de vous remettre cette médaille, mon Directeur a oublié de me passer le petit mot de tout ce que vous avez fait pour la chasse depuis, je ne vais pas parler... dire que ça dure depuis un siècle mais ça dure quand même depuis très longtemps, un demi-siècle c'est à peu près sûr même au-delà, même au-delà d'un demi-siècle. Donc c'est avec un grand plaisir Monsieur MINIATTI qu'avec Robert, on est heureux de vous offrir, et bien sûr tout le Conseil d'Administration de cette Fédération, cette médaille. Voilà Monsieur MINIATTI. Monsieur PICOT, venez voir ! Je vais appeler Monsieur CAIRE ! Alors Monsieur CAIRE, que j'ai connu quand même déjà depuis longtemps, qui a été Président pendant 29 ans à Ambérieu en Bugey et qui a mis en place l'ACCA d'Ambérieu en Bugey et croyez-moi que mettre en place, créer, non seulement ça coûte cher mais il n'y a pas que ça, c'est le travail que ça représente pour mettre une ACCA en place et vraiment on ne peut que vous remercier du travail que vous avez fait à Ambérieu, qui n'était pas une société de chasse simple à gérer et depuis je pense qu'il y a eu des progrès énormes.

Dans l'assemblée : ça a coûté 5 millions anciens

M. le PRÉSIDENT : 50 000 francs ça ne m'étonne pas. Mais n'empêche qu'aujourd'hui on n'entend plus parler des problèmes sur Ambérieu donc merci à vous et puis bien sûr on continue avec votre fils qui en est aujourd'hui le Président. Donc avec Gérard on est heureux de vous remettre cette médaille que vous avez très largement méritée Monsieur CAIRE. Voilà on ne peut que l'applaudir. Donc c'est la 3^{ème}, c'est Jean YVERNON, c'est le Monsieur qui est à côté de moi. Alors j'ai un peu moins de détails sur ce qu'il a fait -20 ans trésorier à Angrières... donc beaucoup travaillé, très

volontaire et quelqu'un sur qui le monde de la chasse pouvait compter donc je suis heureux de vous remettre cette médaille au nom de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain. Donc merci à vous tous et puis on compte sur vous pour faire du bénévolat aussi longtemps et qui aboutisse à quelque chose de bien. Donc avant de nous quitter, on va faire comme d'habitude, on va casser une petite croute, n'est ce pas. Alors avant de casser la croute, je vous demanderais en vous levant si on pouvait dégager les chaises, les empiler, ce serait vite fait. Les tables sont derrière, on va les glisser pour amener bien sûr un petit coup à boire et puis bien sûr manger un petit bout ensemble. Je vous remercie toutes et tous.